

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS D'UN AN

France	25.00
Pour les Ligeurs	20.00
Etranger	30.00
Pour les Ligeurs	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. GOBELINS 25-32

Directeur : Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux :

c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

POUR LE CONGRÈS D'AMIENS

RAPPORT MORAL

Emile KAHN

RAPPORT FINANCIER

César CHABRUN

La situation de la Ligue

(Statistiques)

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

Le Congrès de 1933 se tiendra à Amiens les 15, 16 et 17 juillet

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

LES VOYAGES "VILLEGIA"

22, Rue Saint-Martin — PARIS (4^e)

Près la Place du Châtelet

FONDEE EN 1914

vous offrent

DES SEJOURS DE VACANCES A LA MER

A LA MONTAGNE

A LA CAMPAGNE

37 stations à choisir

EXCELLENTS HOTELS — PRIX EXCEPTIONNELS

et notamment, en Bretagne, pension depuis 17 fr. 50 (juillet depuis 19 fr. 50 ; août depuis 21 fr. 50)

La plus importante organisation de ce genre

Demandez la brochure illustrée n° 17 D. H.

DES VOYAGES A FORFAIT

En toutes régions (France et Etranger)

Prix comprenant toutes les dépenses

(Chemin de Fer, bateaux, hôtels, autocars, pourboires)

Pyrénées, Côte d'Azur, Route des Alpes, Corse, Italie, Lacs Italiens, Suisse Allemagne, Tyrol, Dolomites, Belgique, Hollande, Espagne, Maroc, Algérie, Tunisie, etc.

Demandez la brochure illustrée n° 18 D. H.

PROGRAMMES ET DEVIS GRATUITS

VILLÉGIATURES :

Où passer vos vacances

CARANTEC A la mer : VILLA A LOUER, saison d'été. Cuisine, salle à manger, 4 chambres. Electricité. Garage. Ecrire : Mme Jean Hamon, rue Neuve, CARANTEC (Finistère).

NICE

PENSION DE FAMILLE
4, av. Gilly « CASTEL FLEURI »
Dern. Confort. Pens. à partir de 28 fr.

Visitez NICE et la COTE D'AZUR en autocars. Voyages à forfait sans intermédiaire. Demandez Notice D à « AVENUE HOTEL », 47 bis, av. Victoire, NICE.

COTE D'AZUR - Hôtel "LES SAPINS" MENTON

Dans une vaste propriété complantée de fleurs, de plantes exotiques, d'arbres fruitiers. Terrasses, Treilles de vignes et de fleurs. Potager et splendide Pinède.

Vous pouvez vous reposer, travailler, venir pour vos bains de mer ou pour des excursions en montagne. Cuisine impeccable

ÉTÉ 32 fr. ; HIVER 35 fr. par jour ; taxes incluses. Recommandé par le « Touring Club »

Vacances à la Mer : Les Flots

En juin-septembre, 1 ménage, p. semaine :
A PORNIC (Loire-Inférieure) 288 francs
A CHATELAILLON (Charente-Inférieure) 316 francs
A SAINT-MALO (Ile-et-Vilaine) 320 francs

Dem. not. A à M. Gaucher, 15, avenue Talamon, Chaville (S.-et-O.). Joindre timbre pour réponse.

VACANCES MER de 18 à 23 fr. p. jour, « La Parisienne », 7 bis, rue Guillemot, Paris (14^e), 5 stations. Demander notice.

LION-SUR-MER. — Le Grand Hôtel (ne pas confondre). Mme Malaval, propriétaire, 50 chambres sur la mer. Tout confort, jardin, terrasse couverte face mer, garage, cuisine soignée, téléphone 15.

Champagne Propriétaire vend champagne bon cru (rendu gare), 9 fr. ou 10 fr. la bouteille par 25 bout., suivant distance. P. DELAIRE, à CERSEUIL (Marne).

Les BEURRES de Normandie

ont une réputation mondiale



Faites venir directement vos beurres

DE LA

BEURRERIE de VIRE

A VIRE (Calvados) - Conc. Agr. de Paris 1932, Méd. d'Or
Envois dep. 2 kg. 500 — Son ROYAL ISIGNY, grâce à sa pureté, sa finesse et son arôme, satisfait les plus fins gourmets.

PRIX COURANT SUR DEMANDE

Pendant l'été faites vos provisions d'hiver en boîtes soudées

Beurre qu'on désire, Vient de la Beurrerie de Vire.

LES GENTIANES BLEUES JOUGNE (Doubs)

(Altitude 1020 mètres)

Maison pour enfants et adolescents délicats mais non contagieux sous la surveillance médicale du

Docteur Charlin

TOUT LE CONFORT MODERNE
VIE DE FAMILLE
OUVERTE TOUTE L'ANNÉE
STATION ESTIVALE
SPORTS D'HIVER

Air - Soleil - Repos

RAPPORT MORAL

Par Emile KAHN, secrétaire général de la Ligue

Chers Collègues,

En publiant ce rapport, nous renouons une tradition suspendue depuis la guerre. C'est en 1916 que, pour la dernière fois, un rapport moral fut présenté avant le Congrès. Depuis quelques années, un rapport sur l'activité juridique de la Ligue y suppléait partiellement. Nous croyons répondre au vœu des ligueurs en revenant à l'ancien usage.

Ce n'est pas empiéter sur les prérogatives du Président. A lui seul appartient de définir devant le Congrès l'orientation générale de la Ligue, de la justifier et de la défendre. La tâche qu'on se propose ici est plus modeste : dresser une table des matières de l'activité de la Ligue en re deux Congrès (1).

Exercice court, tâches lourdes

Le bilan moral que nous présentons couvre un exercice court : depuis le Congrès de Noël, six mois à peine se sont écoulés. Mais cet exercice a été surchargé d'obligations.

A Noël, en posant avec une clarté sereine le problème de la cotisation, le Président laissait la Ligue choisir entre deux modes d'activité : « *La Ligue peut vivre avec ses ressources actuelles. Le tout est de savoir comment vous voulez que la Ligue vive, d'une vie large, intense, superactive, développant toutes ses virtualités, ou bien d'une vie pauvre, restreinte, honorable encore, mais mesquine... Si vous voulez que nous continuions à vivre... au ralenti, à vivre de la vie modeste que vous nous reprochez tant de fois... dites-le! Quant à nous, nous faisons ce que nous pouvons avec les moyens que vous nous accordez. Donnez-nous-en davantage et nous développerons notre action...* » Le Congrès, par ses votes, a choisi la vie modeste, mais la Ligue s'est trouvée, tout à coup, démunie de moyens, en face de tâches accrues.

L'avènement de Hitler, le déchaînement en Allemagne du racisme intolérant et terroriste ont provoqué l'émigration massive des Allemands persécutés : juifs, communistes, socialistes, démocrates et tous les esprits libres qui se refusent à vivre dans le reniement de l'intelligence et l'abdication de la pensée.

Le courant d'émigration, assez mince dans les premiers jours, s'est d'abord dirigé sur les pays d'Europe centrale : Autriche, Tchécoslovaquie, Suisse. Il a bientôt grossi et déferlé sur la France. La France est le seul pays où — sur notre interven-

tion — les proscrits aient été reçus sans considération de leurs opinions et croyances. Elle est ainsi devenue la principale terre de refuge, et la Ligue s'est assigné un devoir d'accueil et d'appui.

L'aide aux réfugiés — dont on trouvera plus loin le détail — a naturellement absorbé beaucoup de temps et d'argent.

Nous devons y pourvoir sur nos ressources limitées, avec un personnel déjà trop peu nombreux. Nous avons, sans doute, trouvé des concours utiles. Un service de réception a pu s'installer dans la maison de la Ligue, grâce au dévouement désintéressé de proscrits, parmi lesquels nous citerons MM. Gumbel, Holitscher et Kaminski, membres du Comité d'organisation, leurs auxiliaires anonymes, artisans infatigables de la besogne quotidienne, et surtout M. de Gerlach, qui a bien voulu accepter la direction du service allemand de la Ligue française, et qui lui a donné, avec le prestige de son nom, le bénéfice de toutes les qualités de l'intelligence et du cœur.

Il n'en a pas moins fallu imposer un surcroît de travail au personnel ordinaire de la Ligue. Notre service juridique a dû suivre des centaines d'affaires nouvelles; le service de sténo-dactylographie a dû suffire à l'expédition d'un courrier lourdement accru — sans que nos ressources, désormais insuffisantes, nous aient permis de nous adjoindre un personnel supplémentaire.

Nous avons ouvert une souscription. Elle n'a pas donné ce que nous en attendions. En moyenne, elle représente une contribution de 0 fr. 25 par adhérent. Indifférence? Impossible. Sans doute, les conditions difficiles de la vie matérielle dans la crise économique ont-elles contribué à retenir l'élan spontané des ligueurs. Sans doute aussi, loin de Paris, ne se représentent-ils pas toute l'horreur et toute l'ampleur des misères à soulager. Quoi qu'il en soit, le produit de la souscription a été absorbé par les secours d'extrême urgence et les contributions exceptionnelles à certaines œuvres de solidarité démocratique. Rien n'en a été distrait pour nos services ordinaires, dont le fonctionnement s'est trouvé ralenti.

Par là s'expliquent des renoncements et des retards, dont notre organisation a souffert.

Nous avons dû renoncer à des frais de déplacement pour des conférences lointaines — à la tournée attendue de notre Président au Maroc — à telle statistique, utile mais trop longue — à la rédaction des rapports sur d'anciennes questions du mois — à l'envoi traditionnel de la *Ligue-Informations*, qu'il a fallu remplacer par des avis dans les *Cahiers* — à l'achèvement de tracts promis, projetés et préparés...

Nous avons dû retarder l'envoi de la correspondance — le règlement de certaines affaires — l'ex-

(1) Les renseignements statistiques sont donnés dans les tableaux-annexes. On remarquera qu'il y manque le pourcentage des adhérents par rapport à la population globale. Ce long travail n'a pu se faire cette année en raison des tâches nouvelles imposées par les événements au personnel de la Ligue.

pédition de circulaires et de rapports — la publication des comptes rendus du Comité Central — l'impression de la sténographie du Congrès... Il s'est produit, par l'encombrement du service de sténodactylographie, quelques méprises dans l'organisation de conférences ou de Congrès fédéraux.

Des sections et fédérations ont pu s'en plaindre : elles en comprennent à présent la raison. Elles auraient tort de s'en prendre à un personnel qui s'est vaillamment imposé un effort souvent accablant — à des chefs de service au dévouement incomparable, dont la force de travail, la bonne grâce et l'entrain ont permis à la Ligue, en dépit de ses devoirs nouveaux, d'accomplir sa tâche essentielle de propagande et d'intervention.

La propagande

La propagande écrite s'est trouvée réduite aux *Cahiers*.

Point de tracts nouveaux, bien que la matière ne manque point. S'il nous est possible d'en reprendre la publication, nous éditerons des exposés succincts sur le hitlérisme, le fascisme mussolinien, l'analogie des fascismes et l'apparition d'un fascisme français — sur la Ligue et le christianisme — la Ligue et les communistes — sur les garanties légales de la liberté individuelle — sur les interventions récentes de la Ligue — enfin le vade-mecum des réfugiés politiques.

Les *Cahiers* ont publié, du 10 janvier au 20 juin, en dehors du Bulletin de la Ligue, plus de cinquante articles.

Le quart de ces articles se rapporte à la vie de la Ligue (résolutions du Congrès de 1932, compte rendu analytique du Congrès international, rapports pour le Congrès de 1933, résolutions proposées pour ce Congrès, analyse de meetings et de conférences, sténographie du banquet Guernut, jubilé de Maurice Viollette, nécrologie de Claudio Treves).

Une quinzaine d'articles sont consacrés aux grandes causes où la Ligue est intervenue : Guibeaux, Olszanski, Seznec, Tom Mooney, Victor Serge; l'amnistie à la Chambre; l'application de la loi Valière; le sort des populations coloniales et des minorités balkaniques.

Les articles les plus nombreux portent sur des problèmes de politique générale : laïcité, condition des fonctionnaires, garanties de la liberté et de la justice, droit au travail, objection de conscience, article 231 du traité de Versailles, guerre sino-japonaise, désarmement, ajustement des traités, Conférence de Londres, hitlérisme et fascisme. Sur la seule question de la paix, dix-sept articles; dix-huit sur les dictatures et la défense de la démocratie.

On a recherché surtout l'information exacte et la documentation authentique. A cet effet, on a puisé largement dans l'*Officiel*, source incomparable de renseignements. On a reproduit, dans la mesure du possible, les interventions parlementaires faites au nom de la Ligue ou à son instigation. On a cité aussi (dans la mesure du possible!) les articles de journaux où l'action de la Ligue est mise en valeur. On a tâché de munir les ligueurs d'un ins-

trument de travail utile. Peut-être y a-t-on réussi, puisque le nombre des abonnés est passé de 17.897 (décembre 1932) à 19.765 (mai 1933).

* * *

La propagande orale n'a pas chômé. En moins de six mois, plus de 450 conférences ont été organisées par le Secrétariat général : 180 environ ont été faites par les délégués permanents (l'infatigable Campolonghi, que nous sommes fiers de compter parmi nos propagandistes, en compte à lui seul plus de 60); environ 175 par les membres du Comité central. Notons en passant la journée du 26 mars, où, sur l'invitation de la C.G.T., nos orateurs ont pris part à une manifestation massive contre le fascisme en une vingtaine de villes différentes.

L'organisation de cette propagande ne va pas sans difficultés. Ces difficultés se multiplient naturellement avec le nombre de nos sections. La plupart s'adressent à nous pour l'envoi de conférenciers et s'indignent d'un refus. Mais nous ne pouvons plus y suffire. Nous devons nous limiter — réserver notre collaboration, soit aux tournées de prospection (par les délégués permanents), soit aux manifestations d'une importance particulière, soit aux Congrès fédéraux. Encore, pour ces Congrès, demanderons-nous aux fédérations de s'entendre pour les répartir. Dans les semaines qui précèdent le Congrès national, on nous demande chaque dimanche six, huit ou dix présidents de Congrès fédéraux : nous avons peine à les trouver, et si l'un manque, son remplacement devient à peu près impossible.

Ces difficultés s'accroissent lorsque les sections ou fédérations nous saisissent tard, parfois à quelques jours de la réunion projetée. Elles deviennent à peu près insolubles, quand les sections ou fédérations désignent les orateurs de leur choix et signifient qu'elles n'en veulent point d'autres : le Bureau a décidé qu'en ce cas les frais de déplacement leur incomberaient totalement.

Nous avons tenu à Paris deux grands meetings : l'un sur la guerre d'Extrême-Orient (*Barrois la route à la guerre!* Sociétés savantes, 16 janvier), l'autre *Contre tous les fascismes* (Salle Bullier, 31 mai). Le succès n'a pas répondu à notre attente. Autant nos manifestations en province ont d'éclat et de retentissement, autant à Paris elles déçoivent. Les ligueurs eux-mêmes ne s'y rendent pas volontiers. Assurément jouent dans la Seine des circonstances particulières — particulièrement anormales — qui doivent retenir notre attention.

Les interventions de la Ligue

La statistique qu'on trouvera plus loin montre que le nombre des affaires dont nous sommes saisis et que nous traitons n'a fléchi qu'en apparence. Au rythme de ces derniers mois, nous pourrions compter pour l'année 6.000 dossiers envoyés aux conseils, 9.000 étudiés dans le service. Au total 15.000, et près de 2.000 interventions.

Nos conseils juridiques ont poursuivi, avec la même conscience et la même diligence, l'examen des affaires courantes — notamment en ce qui con-

cernés
tés c
ciaire
de l'

No
succè
tique
d'arl
l'effo

Le
giés
se dé

Natio

Italie
Hong
Russes
Heim

La
faible
taire,
tout p
C'est
réclam
tiques

Rev
garant
intern
siveme
tion d

de l'e
d'iden
grée, l
pulsion
que pa
fugé p
taines
jours
besoin
être so
parlem

La L
ses dér
le droi
longter
térielle
fixeria
suscept
privées
catégor

réfugié
tion fa
prendre
sion de
promett
cas d'es
gentem
leurs ai
nous av
Nous n
nistré I

cerne les fonctionnaires, les chômeurs, les accidentés du travail, les pupilles de la nation, les bénéficiaires des assurances sociales, les victimes obscures de l'injustice et de l'arbitraire.

Nos principales interventions ont porté, avec un succès inégal : 1° sur la situation des réfugiés politiques; 2° sur des affaires-types d'injustice et d'arbitraire, soit en France, soit au dehors; 3° sur l'effort législatif pour la réforme des abus.

Les réfugiés politiques

Les démarches individuelles en faveur de réfugiés politiques (victimes de Hitler non comprises) se dénombrement comme il suit :

Nationalité	Nombre	Satisfactions
—	—	—
Italiens	95	19
Hongrois	11	—
Russes	17	3
Heimatlos	28	1
—	—	—
	151	23

La proportion des succès, malheureusement trop faible, s'explique par l'insuffisance, parfois volontaire, des renseignements reçus des intéressés — surtout par la rigueur des autorités administratives. C'est à cette rigueur que la Ligue s'attaque, en réclamant un statut spécial pour les réfugiés politiques.

Revendication déjà vieille, que l'institution de garanties contre l'expulsion arbitraire! La Ligue internationale et la Ligue française ont eu successivement à en délibérer. Finalement, une proposition de loi a été rédigée, qui prévoit les conditions de l'entrée en France, l'attribution de la carte d'identité, la condition de la main-d'œuvre immigrée, la réglementation du roulement et de l'expulsion : l'expulsion ne pourrait être prononcée que par les tribunaux ordinaires — la qualité de réfugié politique devant être admise par eux sous certaines cautions morales, les intéressés étant toujours entendus et défendus, et assistés en cas de besoin d'un interprète. Cette proposition de loi va être soumise incessamment à l'adoption du groupe parlementaire de la Ligue.

La Ligue a, d'autre part, entrepris de nombreuses démarches pour assurer aux réfugiés politiques le droit au travail en France. Elle s'est heurtée longtemps à la résistance parlementaire ou ministérielle. La Chambre, en prévoyant que des décrets fixeraient la proportion des travailleurs étrangers susceptibles d'être employés dans les entreprises privées, exceptait du contingentement certaines catégories d'étrangers, au nombre desquelles les réfugiés politiques. Le Sénat rejeta cette disposition favorable. Le ministre du Travail, refusant de prendre par décret ou même par circulaire une décision de principe à l'égard des réfugiés politiques, promettait tout au plus l'examen bienveillant des cas d'espèce. En fait, un premier décret de contingentement édicta des mesures draconiennes, d'ailleurs absurdes (*Cahiers*, p. 230), contre lesquelles nous avons élevé la protestation la plus énergique. Nous n'avons, à cet égard, rien obtenu, ni du ministre Dalimier, ni du ministre François-Albert.

Ce que nous avons obtenu, c'est la suppression des lenteurs qui condamnaient les réfugiés politiques, en instance d'autorisation de séjour, à l'oisiveté forcée et à la misère obligatoire. Tant que l'autorisation de séjour n'était pas délivrée par la police — dont les enquêtes duraient des mois — interdiction de gagner sa vie! Sur nos instances, François-Albert a corrigé cette disposition inhumaine : par lettre du 16 mai, nous étions avisés que — sur l'attestation d'organisations telles que notre Ligue, la Ligue italienne et son Comité de secours — les réfugiés politiques recevaient une autorisation provisoire d'une durée de deux mois, en attendant les résultats de l'enquête policière. L'application de cette réforme s'est heurtée et se heurte encore à la résistance de certaines autorités locales (en particulier dans la région lyonnaise) : notre ténacité finira par en avoir raison.

Ces dispositions, administratives ou législatives, devront s'appliquer à tous les étrangers, quelle que soit leur origine. Une série de dispositions spéciales ont été prises ou requises pour les victimes de Hitler.

En trois mois et demi, 3.500 d'entre elles sont passées par nos services; 371 démarches ont été faites (1); plus de 1.200 restent en instance, et le tragique défilé n'est pas fini.

A propos de ces chiffres, deux remarques :

1° Sont admis au bénéfice de dispositions favorables, non seulement les proscrits de nationalité allemande, mais aussi les apatrides (*heimatlosen*), ainsi que les Russes chassés de Russie par la proscription, réfugiés d'abord en Allemagne et contraints par la terreur hitlérienne de chercher en France un nouvel asile;

2° A la requête de la Ligue, aucune distinction n'est faite des opinions politiques, aucune exception ne frappe aucun parti politique : à la différence des autres pays de refuge, la France accueille les proscrits communistes à l'égal de tous les autres. Elle leur demande seulement — comme aux autres — de s'abstenir de manifestations publiques et d'interventions dans la politique intérieure française.

Notre première préoccupation a été de faciliter le passage de la frontière aux réfugiés de la première heure, sans passeport ou sans visa : nous avons obtenu pour eux l'entrée en France sans conditions. Dès le même temps, nous requérions des consulats français l'octroi du visa sans délai ni formalité aux persécutés désireux de gagner la France à travers des pays, comme l'Autriche et la Suisse, où ce visa est exigé.

Nous avons dû pourvoir, pendant les premières semaines, aux besoins matériels des réfugiés sans ressources. La plupart, dépouillés par les nazis et partis en toute hâte, manquaient d'abri, de vêtements, de linge, de nourriture, de travail et d'argent. Nous avons distribué des dons en espèces, facilité le voyage de ceux qui traversaient la

(1) Chiffre antérieur à juin ; en ce seul mois, on compte plus de 200 démarches.

France à destination d'un pays plus éloigné, pourvu à l'hébergement des sans-ressources. Le préfet de la Seine acceptait de les admettre à la distribution des soupes populaires. Mais c'est de l'Armée du Salut que nous avons reçu le concours le plus précieux : moyennant dix francs par jour, elle a fourni aux réfugiés recommandés par la Ligue un lit dans une chambre particulière, et les trois repas. Nous avons, jusqu'au 24 mai, distribué 50 bons représentant 354 jours d'hébergement pour la somme de 3.211 francs.

Après bien des tâtonnements, un accord s'est établi entre tous les groupements qui, depuis le début de l'exode, avaient pris à leur charge les proscrits d'Allemagne.

Un organe permanent de coordination fonctionnelle, qui a réparti les tâches suivant les capacités de chaque association. La Ligue s'est spécialisée, pour sa part, dans l'aide juridique aux réfugiés : conseils relatifs aux formalités à accomplir pour régulariser leur séjour en France, démarches en vue de l'obtention de la carte d'identité (de travailleur ou de non travailleur), réduction des taxes (nous avons notamment demandé la délivrance gratuite du certificat médical pour la carte de travailleur), passeports et visas. Nous nous sommes chargés également des démarches d'ordre général en faveur des réfugiés.

Nous avons ainsi obtenu, pour les travailleurs intellectuels, des cartes d'entrée à la Bibliothèque nationale ; pour les étudiants en droit, l'équivalence des études déjà faites dans les universités allemandes, et l'autorisation de se présenter aux examens de cette année. Nous demandons les mêmes facilités pour les étudiants des autres facultés.

Mais le plus cruel problème est celui du placement.

La plupart des réfugiés que nous recevons étaient en Allemagne professeurs, journalistes, avocats, médecins. Aucun de ces emplois ne leur est ouvert en France. Nous avons demandé que les postes de lecteurs allemands dans les universités françaises, d'assistants de langue allemande dans les établissements secondaires, soient réservés aux proscrits : point de réponse. Nous avons fait démarches sur démarches pour le placement des médecins, soit en France même, soit aux colonies, soit en Asie : sans résultat. Nous avons tâché de procurer aux juristes des possibilités de collaboration auprès d'avocats français : des avocats ligueurs nous ont répondu favorablement, mais sans grand optimisme quant aux occasions pratiques.

Nous savons, de source sûre, qu'une distribution rationnelle de la main-d'œuvre procurerait des emplois, en certaines régions, aux travailleurs industriels ou agricoles : rien jusqu'ici n'a été fait — que la réunion d'une Commission interministérielle, dont les travaux sont à ce point mystérieux qu'on ne sait pas si elle fonctionne encore. Le Gouvernement, d'autre part, a saisi la Conférence internationale du Travail : son représentant, notre collègue Justin Godart, a demandé l'organisation internationale du placement des réfugiés — initiative excellente, que nous soutiendrons par tous

moyens en notre pouvoir, mais qui reste encore à l'état de proposition.

A nos ligueurs, en attendant, de faire tout ce qu'ils peuvent faire. Nous les avons invités à nous faire connaître les emplois disponibles auprès d'eux et autour d'eux. Nous avons reçu quelques réponses, en petit nombre. Nous ne nous décourageons pas.

Nous savons que la crise frappe durement les travailleurs, et que les chômeurs français ont des droits de priorité (1). Nous voulons compter, malgré tout, sur la solidarité efficace des ligueurs.

Les affaires-types

Lors du Congrès de 1932, quatre affaires-types étaient portées à la tribune : l'affaire Guilbeaux, l'affaire Platon, l'affaire Lartigue, l'affaire Sez nec.

L'affaire Guilbeaux et l'affaire Platon, alors en cours, ont eu depuis leur dénouement judiciaire.

Guilbeaux a été acquitté à l'unanimité, le 27 janvier, par le Tribunal militaire : les interventions de la Ligue avant le procès, l'étude de l'affaire dans les *Cahiers* à la veille du procès, les dépositions des ligueurs au procès avaient préparé cette victoire de la justice.

La Ligue a eu moins de bonheur dans les dernières phases de l'affaire Platon. Le docteur Platon, réhabilité, demandait sa réintégration dans ses fonctions de professeur de médecine : le 18 février, par 32 voix contre 14, le Conseil supérieur de l'Instruction publique a rejeté cette demande. De son côté, la Cour de cassation écartait, sur une question de forme, la revision du procès. Toutes les voies de droit sont désormais fermées au malheureux Platon. La Ligue, qui mesure toute l'iniquité qui le frappe, s'attache à lui obtenir, à défaut de la réparation éclatante qu'elle poursuivait, une compensation pour tant de souffrances imméritées : elle n'a pu encore l'obtenir. L'affaire Platon, où trop de concours puissants ont secondé la persécution, est une défaite. Qu'elle serve au moins d'enseignement ! L'arrêt de la Cour de cassation a révélé que la Chancellerie dispose, aux termes de la loi, d'un moyen arbitraire pour faire échouer toute revision : une réforme de la loi doit lui ôter d'urgence ce pouvoir exorbitant.

Les cas de Lartigue et de Sez nec avaient ému le Congrès. Dès ce moment, l'engagement était pris d'introduire pour Lartigue une demande en revision. La préparation de la requête a demandé de longs mois. Par la collaboration de notre collègue Cadier, avocat de Lartigue, avec nos conseils juridiques, l'affaire est en état, la demande est en forme et sera déposée avant le Congrès d'Amiens.

L'affaire de Sez nec n'en est pas au même point. Nous avons demandé sa grâce — sans l'obtenir : elle a même été refusée avec une hâte inusitée. Des campagnes de presse ont éveillé l'opinion. Il a fallu

(1) Pour le respect de ces droits, en plein accord avec le Comité allemand, nous faisons signer aux postulants l'engagement de se conformer aux règles syndicales en matière de salaires et de protection du travail.

plus longtemps pour rassembler les éléments juridiques d'une demande en revision. C'est seulement au début de juin que les défenseurs de Sezec nous ont saisis d'un mémoire. Nos conseils l'ont étudié avec un soin scrupuleux. Nous n'avons pas encore le droit de nous prononcer en pleine connaissance de cause. Mais la Ligue n'ouvrira pas la procédure sans être en état de démontrer l'iniquité de la condamnation. Dès qu'elle s'y décidera, c'est qu'elle aura acquis, non seulement une conviction, mais les moyens de l'établir juridiquement.

D'autres affaires de revision nous sollicitent : 5 affaires civiles, 34 affaires militaires (intéressant 43 condamnés).

Parmi les affaires civiles, citons celles de Gaucher, le forçat innocent, et de Madeleine Mancini, dont nous avons demandé la grâce (demande encore sans réponse) et que nous ferons sortir, la tête haute, de la maison des mortes vivantes où la fatalité des circonstances et la méchanceté des hommes l'ont jetée.

Pour les affaires militaires, nous avons obtenu la mise en train de la loi Valière. Sur les démarches de la Ligue, sur l'intervention à la tribune de Henri Guernut, président de son groupe parlementaire, la Cour spéciale, composée en partie d'anciens combattants, a tenu, le 27 mai, sa première audience. Elle a déjà siégé plusieurs fois. En octobre, viendront devant elle les affaires que nous lui présentons.

Nous avons obtenu, en matière criminelle, d'autres satisfactions de justice. On en trouvera le relevé chronologique dans les *Cahiers*. Notons seulement la grâce de Mme Teboul, née Tordjmann (12 janvier), première réparation en attendant la réintégration et la revision — et l'entière libération de Roussencq.

C'est notre Ligue qui, depuis 1928, a successivement obtenu pour Roussencq une remise de peine de un an (9 août 1928), la remise du restant de la peine (6 août 1929), la commutation de l'obligation de résidence perpétuelle aux colonies en quatre ans de résidence (17 mai 1930) la remise enfin du restant de l'obligation de résidence (6 août 1932). Roussencq a pu revenir en France, mais il y restait sous le coup de l'interdiction de séjour : nous avons demandé au ministre de l'en relever (7 janvier 1933). Le 17 janvier, le ministre de l'Intérieur nous répondait que la condamnation principale ayant été prononcée par un Conseil de guerre, il ne saurait lui appartenir de provoquer la levée de l'interdiction de séjour, peine accessoire — mais qu'il n'avait pris aucun arrêté concernant cette dernière peine. Roussencq est donc libre d'aller et venir comme il lui plaît en France. Il a entrepris — c'est son droit — une campagne de conférences; il s'y fait — suivant son droit — l'auxiliaire du parti communiste et du Secours rouge dans le dénigrement systématique de notre action. Il nous plaît de constater que, si Roussencq jouit de la liberté d'outrager publiquement la Ligue, c'est à la Ligue qu'il la doit.

Ce que nous avons arraché, jour par jour, morceau par morceau, de justice fragmentaire, doit

nous être un encouragement pour tout ce qu'il reste à obtenir. Trop d'iniquités exigent vainement réparation. L'amnistie — réparation imparfaite et provisoire — votée à la Chambre, attend le bon plaisir du Sénat. Des abus criants appellent des réformes urgentes.

C'est un scandale que le privilège de juridiction, en vertu duquel les grands officiers de la Légion d'honneur, les généraux commandant une division ou un département, les archevêques, les évêques, les présidents de consistoire, les membres de la Cour de cassation, de la Cour des comptes et des Cours d'appel, et les préfets, ne sont justiciables que de la Cour d'appel et n'y peuvent être traduits, en cas de délit, que par le Procureur général.

C'est le scandale des scandales que la loi sur la revision, votée dans la volonté de rendre plus facile la réparation de l'erreur, vienne, par interprétation étroite du fait nouveau, concourir au maintien de l'erreur. Si la réforme des articles 443 et 444 était faite — Lartigue, Madeleine Mancini, Gaucher, Herriquet, Platon, Adam et tous les autres seraient reconnus innocents.

Nous avons préparé des projets de réforme — sur ces points et sur quelques autres (extension de la loi Valière aux jugements de tous les tribunaux militaires pendant la guerre — extension des garanties de la défense aux suppléments d'instruction ordonnées par la Chambre des mises en accusation, etc.) Nous en avons saisi notre groupe parlementaire. Ils peuvent aboutir si le Gouvernement s'en mêle. Le Gouvernement s'en mêlera si l'opinion l'exige : tous les gouvernements ont besoin qu'on les stimule. Créer un mouvement d'opinion, c'est notre tâche traditionnelle. Que toutes les sections, que tous les ligueurs, secondent les efforts de la Ligue!

* * *

La Ligue ne combat pas seulement l'injustice, mais l'arbitraire.

Nous avons obtenu, après vingt-cinq ans d'insistance, le vote de la loi sur les garanties de la liberté individuelle. Il aura fallu plus d'un quart de siècle pour effacer du Code l'arbitraire napoléonien. Encore la loi votée demeurerait-elle lettre morte : le gouvernement négligeait de la soumettre à la signature présidentielle, aux fins de promulgation. L'intervention de Guernut à la Chambre, notre pression sur la Chancellerie, la menace de crier au scandale, ont eu raison de cette résistance passive : le texte adopté le 31 décembre 1932 est devenu la loi du 13 février 1933.

Elle réduit sensiblement la marge de l'arbitraire. Elle abroge l'article 10 du Code d'instruction criminelle, qui donnait aux préfets des pouvoirs judiciaires. Elle limite les pouvoirs des juges d'instruction en matière de détention préventive, de manière à réduire cette détention aux cas exceptionnels et à un temps limité. Elle exige la présence ou la représentation des prévenus en état de détention aux saisies et perquisitions. Elle établit la responsabilité effective des magistrats ou de l'Etat en cas d'abus de pouvoir caractérisé.

Des lacunes s'y révèlent à l'expérience : c'est

ainsi qu'elle néglige la représentation de la partie civile aux débats devant la Chambre des mises pour la libération provisoire. Elle devra être complétée. Mais, telle qu'elle est, elle doit être défendue. Elle en a besoin : elle choque trop d'intérêts et de routines; on l'applique de mauvaise grâce; on la tourne en dérision. Une coalition des parquets, de la Chancellerie, de la presse à tout faire et des chansonniers montmartrois la mine sournoisement, espérant l'enterrer sous le ridicule. Soyons capables de maintenir les trop rares et trop lents progrès acquis.

D'autres mesures, au surplus, s'imposent pour la sauvegarde de la liberté.

Nous demandons l'abrogation de la contrainte par corps, vestige de la prison pour dettes, qui punit la pauvreté. Nous demandons une réparation pécuniaire pour le détenu préventif qui bénéficie, par la suite, d'un acquittement ou d'un non-lieu. Nous ne pouvons pas oublier, d'autre part, les résolutions réitérées du Comité central sur la subordination indispensable de la police judiciaire aux autorités de justice, comme sur l'abolition de la prostitution réglementée. Nous rappelons à nos sections qu'elles ont à susciter une opinion vigilante, ardemment attachée aux garanties de la liberté, et qu'elles ont à veiller elles-mêmes à la disparition des abus.

Ces abus ne cessent pas d'exiger notre intervention : arrestations arbitraires, détentions indûment prolongées, brutalités policières (dont les étudiants républicains ont particulièrement souffert, dans ces derniers mois, à Paris), décisions administratives méconnaissant des droits certains (affaire Manuel : refus d'une bourse auprès d'une Faculté catholique à un pupille de la nation) ou inertie administrative, couvrant des irrégularités manifestes (affaire d'Arbois, où nous avons obtenu, après un an d'insistance — un an d'immobilité préfectorale et de silence ministériel — la dissolution d'un Conseil municipal, où le maire se posait en autocrate, violait impunément la loi municipale et fabriquait un faux registre officiel).

Arbitraires dans leur esprit, sinon toujours dans la lettre, les poursuites contre les mal-pensants (en vertu de ces lois scélérates, qu'aucun gouvernement n'a le courage de répudier) — les lourdes peines infligées aux objecteurs de conscience — tels déplacements imposés à tels fonctionnaires — et l'application de la loi du 10 août 1927 sur la dénationalisation au cas du mineur Olszanski.

Nous avons obtenu pour Olszanski, en attendant la renaturalisation nécessaire, qu'aucune mesure d'expulsion ne soit prise à son encontre : s'il peut, comme Roussencq, militer dans le rang communiste, c'est à la Ligue qu'il le doit (le délégué officiel du Secours rouge nous en a publiquement remerciés à Douai : « *La Ligue a fait tout son devoir!* »).

Nous avons obtenu le retour de Ducroux, militant communiste, arrêté en Indochine dans les conditions les plus suspectes.

Nous avons obtenu pour les étudiants étrangers de Tours, frappés d'expulsion pour avoir entendu

une conférence politique, le moyen de rester en France jusqu'à l'achèvement de leurs études.

Nous avons obtenu, non sans peine, la libération anticipée des objecteurs de conscience Lere-tour, Simoëns et Jacques Martin. Nous continuons d'intervenir pour Launay, Armand Rolland, Baulu, Génin. Nous sommes intervenus pour le Bulgare Glaveef tant qu'il nous a été possible de le faire, c'est-à-dire tant qu'il n'était menacé d'expulsion qu'en sa qualité d'objecteur. Nous avons tenu la promesse faite à Rennes (1929), au Congrès où nous refusâmes d'adhérer à la doctrine d'objection : « *Il est certain que si jamais un objecteur de conscience — quelle que puisse être, au reste, notre opinion particulière sur l'objection de conscience — était frappé pour avoir cédé à son idéal, pour avoir suivi les raisons les plus hautes, les plus nobles et les plus pures, non seulement le Comité central interviendrait, mais toute la Ligue se dresserait avec lui...* »

Pour mettre fin à ce régime de poursuites, qui choque la raison en confondant l'objecteur de conscience avec l'insoumis sans conscience, le Comité central réclame l'institution d'un service civil, de durée plus longue que le service militaire et comportant l'obligation d'un travail pénible au bénéfice de la communauté nationale. Une proposition de loi a été rédigée, qui sera soumise en octobre à notre groupe parlementaire.

Nous n'avons rien obtenu pour l'instituteur Freinet, frappé deux fois : la première fois, pour une méthode pédagogique que ses chefs approuvaient ou toléraient; la seconde, pour résistance à une agression politique contre son école.

Nous n'avons rien obtenu dans une autre affaire administrative — une disgrâce imméritée au ministère du Travail — où nous ne lâcherons prise qu'après l'entière réparation.

Notons-le : la lutte contre l'arbitraire est plus dure encore que la lutte contre l'injustice. La tradition du bon plaisir ne s'est pas évanouie des bureaux administratifs et des cabinets de ministres. Des préfets à poigne caressent des rêves bonapartistes. Est-il bien sûr que la raison d'Etat n'opère pas dans nos milieux mêmes, à certaines heures, en face de certains devoirs, des conquêtes inattendues? Le respect de la liberté est une vertu difficile.

Interventions hors de France

L'arbitraire et l'injustice n'ont point de patrie, et la protestation de la Ligue ne s'arrête pas aux poteaux-frontières.

Nous sommes intervenus — longue habitude — pour les indigènes de nos colonies. On l'a pu voir dans les *Cahiers* (30 mars), nos amis de la Chambre, Moutet en tête, ont porté à la tribune nos amendements pour l'amnistie coloniale. L'Indochine, terre de misère, d'injustice et d'inconséquence, occupait dans ce débat le premier plan. Elle est restée au premier plan de nos inquiétudes. Nous avons réclamé — vainement — la fin des persécutions contre les caodaïstes. Nous avons protesté — affaire en cours — contre l'arbitraire dans

l'affaire Casati. Nous nous sommes élevés du premier moment contre l'atrocité du jugement de Saïgon : ici, du moins, nous avons obtenu la suspension provisoire des peines, en attendant leur révision.

Nous sommes intervenus aux Etats-Unis pour la libération de Tom Mooney et la grâce de Mme Ferguson.

Nous sommes intervenus en Chine, arrachant à la mort Nuan-Ping, chef des syndicats ouvriers. Nuan-Ping libéré, M. Henri Barbusse écrit à notre Président : « *Ce résultat est dû à votre intervention...* »

Nous sommes intervenus partout contre la violence fasciste déchaînée à travers l'Europe : en Italie (affaires Gramsci et Perini) ; en Hongrie (déportation de l'abbé Jean Hock) ; en Yougoslavie (déportation de Mgr Korochetz — procès de M. Matchek) ; en Allemagne hitlérienne... Protestsations vaines ? Parfois. Mais c'est la vigilance de l'opinion démocratique, c'est l'avertissement venu de France qui ont, dans l'affaire Matchek, contenu la rigueur des juges. En Allemagne même, l'intervention de la Ligue internationale a déterminé la libération du professeur Kawerau. N'y eût-il qu'une seule chance de sauver un seul opprimé, notre devoir est de tenter la chance.

C'est pourquoi, même en face de Hitler, la Ligue est intervenue. Nous avons réclamé la libération des pacifistes détenus depuis l'incendie du Reichstag : « *M. le chancelier Hitler, écrivions-nous le 17 juin au ministre allemand des Affaires étrangères, s'est, le 17 mai, dans son discours au Reichstag, déclaré ferme partisan de la paix et ennemi résolu de toute guerre, même victorieuse. Il y aurait en vérité contradiction trop flagrante entre ces déclarations et les persécutions exercées à l'égard d'hommes qui n'ont jamais professé d'autre opinion. Nous sommes en droit d'attendre leur libération immédiate...* » Nous avons disputé à Hitler des réfugiés dont il exigeait la livraison (affaire Rudzin). Nous avons, à l'appel du Secours rouge, tenté de sauver les communistes, accusés de l'incendie du Reichstag — nous nous sommes entremis pour obtenir à la sœur de l'un d'entre eux, Helena Dimitrova, le droit de venir en France chercher pour son frère un défenseur.

Nous avons essayé plus. Les rares nouvelles qui parviennent des camps de concentration, où sont parqués comme des prisonniers de guerre, par dizaines de milliers, tous les suspects d'Allemagne, évoquent des souffrances sans nom. La situation y est pire qu'en pleine guerre : alors, du moins, par peur de représailles, on y modérât la violence, on y tolérât le contrôle. Nous avons demandé aux sociétés d'assistance internationale l'envoi des missions dans les camps d'Allemagne : « *Nous sommes convaincus qu'aucun gouvernement, quel qu'il soit, n'oserait vous refuser l'autorisation d'exercer la votre ministère.* » La puissante Croix-Rouge a refusé : « *Le genre d'initiative que vous souhaiteriez voir prendre par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ne semble pas pouvoir entrer dans le cadre du programme d'action qui lui a, jusqu'ici,*

été tracé par son Conseil des gouverneurs... mais je vous prie de croire que j'apprécie hautement l'esprit dans lequel vous m'avez saisi... » La Société des Amis (Quakers), qui n'est ni riche ni ostentatoire, accepte : « *Les difficultés ne doivent pas nous arrêter.* » Hitler osera-t-il, par un refus, signifier que la charité humaine n'a point accès dans ses camps ?

Nous sommes intervenus enfin dans la Russie soviétique. Saisis par la Ligue russe de faits de violences massives contre les Droits de l'Homme (expulsions hors des villes, déportation de villages), nous avons procédé, par excès de scrupule, à une enquête complémentaire avant d'élever notre protestation. Nous avons protesté, d'autre part, contre la persécution de Victor Serge. Tous ceux qui protestaient, comme nous, contre le fascisme, ne se sont plus retrouvés avec nous.

La Ligue a toujours répondu aux appels des communistes persécutés. Barbusse a parlé chez nous, avec nous, en faveur des communistes bulgares. Nous avons sauvé Nuang-ping, maintenu en France Olszanski, ramené en France Ducroux et Roussencq. Grâce à la Ligue, les communistes d'Allemagne ont trouvé en France un refuge. Nous n'avons jamais fait un choix, parmi les victimes des fascismes, suivant la nuance des opinions ou la couleur du drapeau : toutes ont un droit égal à notre sollicitude. Mais quand, au nom du même droit, nous défendons les victimes de la terreur russe — le parti communiste, le Secours rouge, les écrivains bolchevisants nous opposent un refus glacé.

L'action générale de la Ligue

On me permettra désormais d'être bref : l'action générale de la Ligue — sa politique — sera soutenue au Congrès par le président. Bornons-nous ici, sans prétendre en tracer la courbe, à fixer des points de repère.

Nous avons défendu le régime laïque et l'Ecole ; les droits des fonctionnaires (contre le favoritisme et contre l'injustice des prélèvements fiscaux) ; les droits du suffrage universel (contre le maintien à six ans du mandat municipal) ; les droits des indigènes (en Indochine, au Maroc, en Algérie, en Tunisie surtout contre les décrets scélérats).

Nous avons défendu la liberté d'opinion, à propos de la circulaire Chaumpey et à l'occasion des poursuites multipliées depuis (affaires Hamon, Gérin, etc ; après notre intervention, les poursuites contre Hamon ont été abandonnées).

Nous avons, tant qu'elle a duré, élevé notre protestation contre la guerre d'Extrême-Orient. Nous lui avons consacré l'un de nos meetings parisiens. Nous avons salué le jugement tardif de la Société des Nations, désignant enfin le Japon comme l'agresseur. Nous avons requis des sanctions à ce jugement platonique — par l'embargo mis sur les armes à destination du Japon.

Nous avons, avec inquiétude, suivi les difficultés de la Conférence du Désarmement : nous avons appuyé les efforts de MacDonal pour essayer d'aboutir.

Nous avons, sans nous réjouir d'un événement

diplomatique dont Mussolini prétendait tirer avantage et prestige, accepté le Pacte à quatre dans l'espoir qu'il faciliterait le désarmement et permettrait la reconstruction de l'Europe.

Nous avons, devant la marée montante des fascismes, défendu les causes inséparables de la démocratie et de la paix.

Nous avons dû, ce faisant, écarter de la Ligue deux dangers :

1° Le danger de confusion avec les organisations issues d'Amsterdam (comités d'action, comités d'amnistie, comité Olszanski, comité d'aide aux Allemands, etc.). Nous avons décliné l'invitation, d'ailleurs sommaire, au congrès antifasciste, dit de Copenhague et tenu à Paris, alors qu'aucune conversation préalable n'avait permis d'obtenir les garanties indispensables (liberté de parole, abstention de toute attaque entre groupements participants, collaboration loyale à la rédaction des projets; vote régulier). Les sections, spontanément, avaient pris le même parti. L'événement les a justifiées : la controverse Bergery-Doriot a démontré que le Congrès et ses organisations satellites se situaient dans l'obédience étroite de l'Internationale communiste. La clairoyance de la Ligue a sauvé son unité organique.

2° Le danger d'abdication devant le fascisme. Les éléments de la question ont été réunis dans les *Cahiers* du 20 mai (Français et Hitlériens — à propos d'une rencontre). Reproduisons seulement ici l'ordre du jour adopté, le 4 mai, par le Comité central et qui reste soumis à l'appréciation du Congrès :

« La Ligue des Droits de l'Homme, passionnément attachée à la paix, estime que le gouvernement français doit à l'Allemagne, même hitlérienne, la courtoisie et l'équité indispensables au maintien des relations pacifiques entre les deux pays. »

« Convaincue, d'autre part, que l'une des plus sûres garanties de la paix réside dans le respect des Droits de l'Homme, elle ne peut concevoir de collaboration utile entre les groupements pacifistes de France et les représentants du mouvement hitlérien. »

« Fidèle à ses amitiés internationales, elle ne trahira pas plus la cause des victimes de Hitler que celle des victimes du fascisme italien, en nouant ou en patronnant des relations cordiales avec les complices des persécuteurs. »

« Elle félicite la L.A.U.R.S. (Groupe d'Etudiants de la Ligue des Droits de l'Homme) d'avoir à l'occasion d'une rencontre récente, élevé la protestation nécessaire de la jeunesse démocratique de France contre la régression hitlérienne. »

Chers Collègues,

La Ligue, au 30 juin, compte 189.452 adhérents (contre 179.355 en juin 1932). Sa croissance est continue, son pouvoir augmente-t-il d'autant ?

Pour le congrès de 1913, comme il enregistrait le cinquante millième adhérent, Guernut écrivait : « Dès qu'elle comptera 200.000 ligueurs, la Ligue

des Droits de l'Homme sera invincible. » Illusion de jeunesse !

La Ligue approche des 200.000 membres (Guernut y est bien pour quelque chose) : elle n'a vaincu ni l'injustice ni l'oppression.

Les mêmes forces mauvaises qu'elle a toujours combattues se dressent devant elle en France — hors de France, elles se sont accrues. Pour leur résister, pour les vaincre, la Ligue ne dispose que de moyens dérisoires et d'instruments invisibles : la vérité et la raison. Et cependant elle représente une puissance, dans un temps où rien ne s'accomplit sans le concours de l'opinion.

D'un côté, les pouvoirs publics — avec leurs armées, leurs tribunaux, leur police et tous les rouages de leurs cadres coercitifs. Du même côté, les forces d'argent, avec le poids de leur richesse, leurs prérogatives économiques, leurs privilèges sociaux, leurs usurpations politiques. De l'autre, une simple puissance d'opinion. C'est elle qui doit vaincre, ayant vaincu déjà en plusieurs rencontres. Elle doit vaincre, à trois conditions : l'indépendance, la cohésion, la constance.

Indépendance à l'égard des gouvernements (quels qu'ils soient) ; à l'égard des Etats (du nôtre comme de tout autre) ; à l'égard des partis politiques : la Ligue ne se met à la remorque de personne.

Cohésion — sans conformisme et sans intolérance. Diversité vivante de toutes les nuances de la pensée républicaine et pacifiste, oui — mais dans le respect mutuel et la solidarité générale. Point de clichage des opinions en formules réciproquement agressives, point de division permanente en fractions antagonistes — préliminaires de déchirements et de scission.

Fidélité, enfin, à l'idéal de liberté et de justice — de démocratie réalisée dans le respect absolu des Droits de l'Homme. Là-dessus, point de compromis, point de concession opportune ou politique : sous aucune forme, pas de raison d'Etat.

A cet esprit, le nôtre depuis l'origine, le Congrès d'Amiens se déclarera, comme tous les autres, invinciblement attaché.

EMILE KAHN.

EN VENTE

CONGRÈS NATIONAL

DE

1932

Compte rendu sténographique

Prix : 15 francs.

RAPPORT FINANCIER

Par César CHABRUN, Trésorier général de la Ligue

I. — BILAN

Le bilan qui vous est présenté est un résumé de la gestion de mon éminent prédécesseur, notre collègue Roger Picard, puisque je n'avais pas encore l'honneur de diriger la trésorerie de la Ligue sous l'exercice 1932. Je me bornerai donc, comme Roger Picard le faisait lui-même, à présenter les principaux postes du bilan, en vous montrant les variations qu'ils ont subies.

A) Actif

a) Notre poste immobilisations : travaux et aménagements, passe de 678.113 fr. 97 à 875.494 francs 77 par suite des compléments de dépenses faits pour l'aménagement définitif et des paiements effectués pour libérer ce poste.

b) Nos disponibilités sont moindres : 363.041 francs 89 en 1931 et 302.814 fr. 51 en 1932. La raison, c'est que ce poste a été diminué dans une de ses parties : celle des valeurs en portefeuille. Très légitimement, jusqu'en 1931, nos valeurs avaient été portées au bilan à leur prix d'achat. On pouvait espérer, en effet, que les pertes enregistrées par notre portefeuille n'étaient que provisoires et qu'un relèvement rapide suivrait la dépression. Le relèvement n'ayant pas eu lieu, il a paru nécessaire de faire apparaître la diminution actuelle de valeur occasionnée par la crise. Notre portefeuille était coté 266.382 fr. en 1931. Le bilan de 1932, où on l'a apprécié au cours de bourse du 31 décembre, dernier jour de l'exercice, diminue ce chiffre jusqu'à 104.033 fr.

c) Le poste valeurs à recouvrer a été dans sa presque totalité annulé par les encaissements qui ont suivi la clôture de l'exercice. Mais, à ce propos, votre trésorier fait remarquer que les Sections ne mettent pas toute diligence à payer au Comité Central les sommes qu'elles lui doivent. Si on voulait bien, au cours de l'exercice, en une ou plusieurs fois, se libérer, les mouvements de trésorerie en seraient largement facilités.

B) Passif

a) Le fonds social passe de 1.319.940 fr. 79 à 1.412.961 fr. 07.

b) Les comptes et dépôts à vue des Sections sont inscrits pour 18.193 fr. 65. Ce poste est appelé à disparaître. Il nous paraît préférable, en effet, que les Sections veuillent bien s'acquitter rapidement envers le Comité Central, plutôt que de devenir créditées, par voie de dépôts à vue, des sommes qui resteront acquises au Comité Central quand les comptes seront définitivement réglés.

c) Notre emprunt reste toujours inscrit pour 333.600 fr., mais le remboursement a commencé en

1933 et, comme le Congrès doit bien le penser, il a grevé fortement notre trésorerie.

II. — RECETTES ET DEPENSES

A) Recettes

a) Le poste cotisations passe de 1.112.288 fr. 40 à 1.134.624 fr. 10. Le vœu exprimé par notre collègue Roger Picard, lors de son rapport financier pour l'exercice 1931, n'est donc qu'en faible partie réalisé. Il reste encore beaucoup à faire pour augmenter, par la propagande, le nombre des Sections. Un progrès doit être noté. Il faut qu'il soit accentué encore.

b) Les *Cahiers des Droits de l'Homme* accusent un développement que nous devons noter avec satisfaction, puisque, au lieu d'un reliquat de 3.173 fr. 01 en 1931, ils en laissent un de 10.477 francs 81.

B) Dépenses

a) Nous avons eu plus à dépenser pour notre contentieux. En 1931, nous y avons employé 194.151 fr. En 1932, 215.742 fr. 20. C'est dire que le nombre d'affaires traitées est allé en augmentant.

b) Les réunions publiques ont été moins coûteuses qu'en 1931 : 54.302 fr. 55 contre 76.953 fr.

c) Quant au solde, par apport au fonds social, il était de 93.908 fr. 13 en 1931, il n'est plus que de 84.220 fr. 57 en 1932, annonçant ainsi, non pas les difficultés de trésorerie, mais la nécessité où on serait, en 1933, de veiller strictement aux économies nécessaires, pour faire face à tous les besoins de la Ligue.

CONCLUSION

La gestion de notre collègue Picard pour 1932 a, comme toutes les précédentes, été particulièrement soignée et attentive. On peut dire que, sous la direction de notre ancien trésorier général, les finances de la Ligue ont connu la prospérité et la clarté qui sont indispensables pour donner la tranquillité aux ligueurs et la certitude que notre œuvre suit son cours avec sérénité.

Les augmentations de charge, néanmoins, donnent un avertissement. Nos besoins s'accroissent tous les jours. Il faut y parer, car c'est le développement même de notre action qui les conditionne. Il est donc indispensable d'augmenter les recettes, notamment par la création de Sections nouvelles, dont l'inscription au contrôle de la Ligue sera la meilleure preuve que notre effort n'a pas été vain.

Le Trésorier général :

CÉSAR CHABRUN.

OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 1932

RECETTES

Cotisations	1.134.624	10	
Intérêts des fonds	3.380	48	
Propagande, solde du compte	4.491	40	
Victimes de l'injustice, solde du compte	3.576	00	
Publications, solde du compte	2.563	60	
Article 20, solde du compte	24	50	
Versements divers, solde du compte	214	81	
« Les Cahiers des Droits de l'Homme », solde du compte	94.622	81	
A déduire :			
Frais de recouvrement	22.945	»	
Frais de personnel	61.200	»	
	<u>84.145</u>	»	84.145
			<u>10.477</u>
			10.477
			<u>1.159.353</u>
			1.159.353

DEPENSES

Fédérations		29.387	»
Contentieux, solde du compte	74.567	20	
Frais de personnel	141.175	»	
	<u>215.742</u>	20	215.742
Réunions publiques, solde du compte (comprenant les allocations et frais aux conférenciers)		54.302	55
Congrès, solde du compte	10.329	05	
Frais de personnel	10.485	»	
	<u>20.814</u>	05	20.814
Personnel des services généraux, (secrétariat, trésorerie, etc.)	317.513	65	
Assurances sociales (cotisation patronale)	17.146	»	
Allocations familiales	5.270	»	
Fournitures diverses, solde du compte	40.890	30	
Loyers, contributions, assurances	3.304	33	
Eclairage, chauffage, eau	22.641	40	
Frais d'entretien	4.647	45	
Frais de correspondance	44.723	60	
Frais divers et de transports	17.914	83	
		<u>794.306</u>	45
Amortissement des matériel et mobilier	17.627	»	
Réduction du montant du portefeuille au cours du 31 décembre 1932	162.349	»	
Intérêts aux dépôts	16.630	»	
	<u>196.606</u>	»	196.606
Apport statutaire au fonds de propagande	990.912	45	
— — — au fonds des victimes	42.110	29	
		<u>1.075.133</u>	03
Solde par apport au fonds social	84.220	57	
		<u>1.159.353</u>	60
			1.159.353

Tom Mooney n'est pas libéré !

Nous nous sommes réjouis trop tôt : Tom Mooney, acquitté le 23 mai dernier, a dû regagner la prison de San Quentin d'où il était sorti pour comparaître, à sa demande, devant le jury de San Francisco ; il n'en pourra franchir le seuil que si la pression internationale s'accroît à nouveau.

Pour expliquer cette invraisemblable nouvelle, il faudrait pénétrer dans le maquis de la législation californienne. Ce n'est pas dans notre intention. Disons, tout simplement, que, lors du tout récent procès, deux chefs d'accusation ont été repris, qui avaient été négligés au cours du précédent procès : celui qui date bientôt de dix-sept ans. Sur ces deux points, qui touchent d'ailleurs au fond de l'affaire, le procureur a dû reconnaître que Mooney était innocent, mais sans que l'acquiescement prononcé puisse, au regard de la loi californienne, effacer la condamnation antérieure et aboutir à la libération.

Il est incontestable que cet acquiescement constitue pour Mooney un sérieux avantage. Les débats, par eux-mêmes, n'ont pas été sans apporter d'intéressantes révélations. Le jour du verdict, le juge Ward, qui présidait le tribunal, déclara que c'étaient l'agitation mondiale et l'immense retentissement donné à toute l'affaire, qui l'avaient incité à accorder la révision du procès. Toutes les forces de conservation s'étaient

cependant liguées pour l'empêcher : la Chambre de Commerce de San Francisco, le Bureau pour le Relèvement des Affaires, le procureur de District avaient accumulé pétitions et démarches tendant unanimement au rejet de la demande de Mooney.

Dès la première audience, le procureur, Murphy, sommé par Tom Mooney et ses avocats de formuler les arguments de l'accusation, dut convenir que les quatre témoignages sur lesquels s'élevait la condamnation étaient manifestement faux et que, par suite, l'accusation tombait. Ce fut lui qui, se tournant vers les jurés, leur demanda de prononcer l'acquiescement. La déclaration attendue depuis plus de seize ans put enfin retentir dans une salle de tribunal : « Non coupable ! »

De l'aveu même des journaux qui firent campagne contre lui, Tom Mooney fit grande impression par son courage et la dignité de sa tenue : « Le juge Ward avait tenu à le mettre en garde contre le péril qu'il encourait en présentant lui-même sa défense : « Sur cet accusé qui le font, lui avait-il fait remarquer en guise d'avertissement, il en est quatre-vingt-dix-neuf qui se perdent ! » Mais Mooney s'obstina dans sa résolution. Il prouva qu'il était l'unique exception, car on l'entendit s'exprimer avec toute la sagacité, la maîtrise et la mesure d'un avocat de carrière. »

Tel est, à cet égard, le commentaire du réactionnaire *San Francisco Chronicle*.

« Le tragique, dans cette affaire, s'était exclamé l'ac-

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1932

ACTIF

IMMOBILISATIONS :

Immeuble, prix d'achat, enregistrement et frais	965.941 65	
Immeuble, travaux et aménagements	875.494 77	
	<u>1.841.436 42</u>	1.841.436 42

SOMMES A RECOURRER :

Dépôts de garantie divers		9.000 »
DISPONIBILITÉS :		

En caisse	7.183 09	
Aux Chèques Postaux	1.559 19	
Au Comptoir d'Escompte ..	81.243 78	
A la Banque des Coopératives	108.795 45	
Valeurs en portefeuille au cours du 31 décembre 1932	104.033 »	
	<u>302.814 51</u>	302.814 51

Mobilier et matériel	97.836 25	
Publications en stock	6.000 »	
Fournitures	4.500 »	
	<u>108.336 25</u>	108.336 25

VALEURS A RECOURRER :

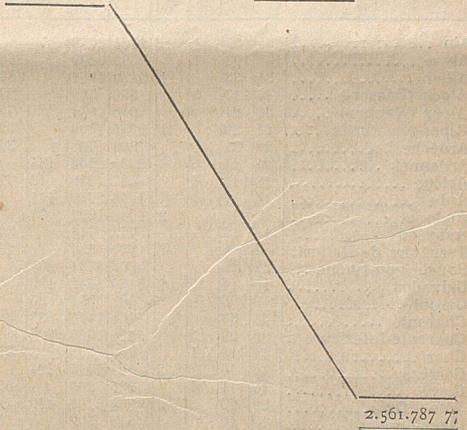
Solde débiteur des comptes des sections	271.674 94	
Abonnements « Cahiers » restant à encaisser	15.000 »	
Publicité restant à encaisser.	4.495 35	
Ligue allemande des Droits de l'Homme, solde débiteur	9.030 30	
	<u>300.200 59</u>	300.200 59
	<u>2.561.787 77</u>	

PASSIF

Fonds social	1.412.061 07
Fonds de propagande	428.359 57
Fonds des victimes de l'injustice	348.607 38
Fonds de secours et aide (reliquat)	7.406 65

COMPTES COURANTS CRÉDITEURS :

Comptes de dépôts à vue des sections	18.193 65	
Comptes de dépôts à terme (emprunt)	333.600 »	
Intérêts restant à payer aux dépositaires	8.637 »	
Reliquat d'une souscription à payer au bénéficiaire ..	4.022 45	
	<u>364.453 10</u>	364.453 10



cusé, s'adressant à ses juges, c'est que les mêmes faits qui ont incité le procureur à demander mon acquittement ont permis à quatre gouverneurs de l'Etat de Californie de me tenir emprisonné pendant plus de seize ans ! »

On ne saurait, en effet, trop souligner la tragique antithèse entre cette innocence unanimement et officiellement reconnue, et ce châtiement persistant.

Pour obtenir — enfin ! — la libération de Mooney, deux actions légales sont actuellement en voie d'accomplissement. Tout d'abord, une pétition monstre doit être présentée au gouverneur de Californie. De plus, les avocats Gallagher et Frank Walsh viennent d'adresser un pourvoi à la Cour Suprême des Etats-Unis, pourvoi basé « sur le fait que l'accusé a été condamné sur de faux témoignages, et que ces faux témoignages, officiellement reconnus comme tels au cours du dernier procès, ont été fournis de connivences avec le procureur qui siégeait à l'époque, certains de ses assistants et plusieurs personnalités appartenant à la police. »

Afin d'appuyer ces démarches, une ardente campagne a été organisée sur le territoire tout entier des Etats-Unis, campagne inspirée par les directives données par le Congrès Tom Mooney, qui se tint à Chicago, le 11 avril dernier, groupant 1.100 délégués.

Pour notre part, retenons précieusement l'aveu du juge Ward, reprenons la protestation, faisons rebondir la campagne : si notre intervention a contribué à un premier succès, pourquoi ne mènerait-elle pas à la vic-

toire définitive ? Nous avons entrouvert la porte : frappons, frappons encore : il faut qu'elle s'ouvre toute grande !

MAGDELEINE PAZ.

Victor Serge déporté

Victor Serge, l'écrivain de langue française dont Magdeleine Paz nous a fait connaître la lamentable affaire (N° du 10 juin) vient d'être condamné à deux ans de déportation. Le lieu fixé pour sa résidence est Orenbourg, à la frontière russo-sibérienne. Il y est arrivé le 8 juin.

Cette condamnation ne vient pas à la suite d'un procès, elle n'est pas l'aboutissement d'un jugement régulier ; il s'agit ici d'une mesure administrative prononcée par le *Goubernou*, et cette mesure est sans appel.

Cela ne signifie pas que la protestation soit close, bien au contraire. Aucun de ceux qui défendent les droits de l'homme, luttent pour la sauvegarde de la pensée et le respect de la vérité ne pourra accepter qu'un homme, que Romain Rolland qualifiait récemment encore de « grand écrivain révolutionnaire », devienne ainsi l'objet de la plus impitoyable répression, alors qu'aucune activité politique ne peut lui être reprochée, mais uniquement le fait d'une pensée « non-conformiste ».

LA SITUATION DE LA LIGUE

(STATISTIQUES)

Effectif de la Ligue de 1931 à 1932

Départements	Nombre de Sections				Nombre de Membres			
	en 1931	en 1932	augmentations	diminutions	en 1931	en 1932	augmentations	diminutions
Ain	34	35	1		2701	2779	78	
Aisne	101	102	1		6099	5239	860	
Allier	34	33		1	2139	1952	187	
Alpes (Basses-)	14	17	3		596	569	27	
Alpes (Hautes-)	21	21			930	851	79	
Alpes-Maritimes	21	20		1	2055	1796	259	
Ardèche	22	24	2		804	768	36	
Ardennes	24	24			2409	2563	154	
Ariège	12	13	1		437	449	12	
Aube	16	17	1		1876	2040	164	
Aude	15	13		2	1048	1092	74	
Aveyron	15	15			773	716	57	
Territoire de Belfort	4	4			579	556	23	
Bouches-du-Rhône	22	22			3560	3761	201	
Galvados	16	14		2	1356	1642	186	
Gantal	8	8			504	554	50	
Charente	58	58			4464	4497	33	
Charente-Inférieure	96	99	3		7270	7565	295	
Cher	14	15	1		969	908	61	
Corrèze	19	16		3	994	1115	124	
Corse	10	11	1		326	260	66	
Côte-d'Or	22	20		2	988	1107	119	
Côtes-du-Nord	10	10			517	509	8	
Creuse	13	14	1		507	538	51	
Dordogne	31	35	4		1913	1961	48	
Doubs	12	13	1		948	913	35	
Drôme	39	40	1		2505	2460	45	
Eure	28	28			1775	1721	54	
Eure-et-Loir	22	26	4		2103	2378	275	
Finistère	14	13		1	572	574	2	
Gard	6	9	3		459	356	97	
Haute-Garonne	15	12		3	1051	1086	35	
Gers	14	14			930	864	66	
Gironde	72	75	3		4926	4839	87	
Hérault	17	13		4	829	772	57	
Ille-et-Vilaine	22	18		4	1129	1334	205	
Indre	9	9			812	859	47	
Indre-et-Loire	24	25	1		2130	2454	324	
Isère	39	41	2		3839	4172	333	
Jura	15	15			1237	1328	71	
Landes	33	32		1	2255	2269	14	
Loir-et-Cher	13	13			1034	1177	143	
Loire	24	24			1910	2433	223	
Haute-Loire	8	12	4		569	748	179	
Loire-Inférieure	20	21	1		3414	3344	30	
Loiret	52	53	1		4426	4323	97	
Lot	4	3		1	313	318	5	
Lot-et-Garonne	16	18	2		873	987	114	
Lozère	9	9			276	189	87	
Maine-et-Loire	19	20	1		1407	1327	20	
Manche	29	30	1		1983	2106	121	
Marne	34	36	2		3147	2886	261	
Haute-Marne	10	11	1		576	480	96	
Mayenne	11	10		1	737	747	40	
Meurthe-et-Moselle	48	20		2	2612	2782	170	
Meuse	6	6			664	648	16	
Morbihan	16	17	1		1132	1193	61	
Moselle	9	9			454	621	167	

Départements	Nombre de Sections				Nombre de Membres			
	en 1931	en 1932	augmentations	diminutions	en 1931	en 1932	augmentations	diminutions
Nièvre	18	19	1		1116	881	235	
Nord	47	50	3		4882	4985	103	
Oise	31	31			1881	1645	266	
Orne	16	15		1	1067	1129	62	
Pas-de-Calais	63	61		2	4224	4210	14	
Puy-de-Dôme	17	18	1		1395	1337	58	
Pyrénées (Basses-)	27	29	2		2479	2752	273	
Pyrénées (Hautes-)	8	11	3		721	814	90	
Pyrénées-Orientales	14	14			1675	1650	25	
Rhin (Bas-)	3	3			258	319	61	
Rhin (Haut-)	8	8			595	623	28	
Rhône	31	33	2		1995	1971	24	
Saône (Haute-)	23	23			2261	2045	216	
Saône-et-Loire	38	39	1		2234	2290	56	
Sarthe	23	24	1		1646	1863	217	
Savoie	18	17		1	1604	1573	28	
Savoie (Haute-)	13	16	3		1197	1439	242	
Seine	78	78			8942	8590	352	
Seine-et-Marne	21	23	2		1640	1634	6	
Seine-et-Oise	77	82	5		4387	4615	228	
Seine-Inférieure	23	23			1772	1710	62	
Deux-Sèvres	30	30			2943	2939	6	
Somme	64	69	5		3773	3889	114	
Tarn	14	14			748	755	7	
Tarn-et-Garonne	1	1			686	428	258	
Var	44	47	3		2174	2381	207	
Vaucluse	8	14	6		540	790	280	
Vendée	38	41	3		3246	3593	347	
Vienne	14	16	2		1239	1479	240	
Vienne (Haute-)	6	6			484	460	24	
Vosges	24	28	4		3142	3874	732	
Yonne	30	33	3	1	2471	2464	7	

COLONIES									
Départements	Nombre de Sections				Nombre de Membres				
	en 1931	en 1932	augmentations	diminutions	en 1931	en 1932	augmentations	diminutions	
Alger	25	29	4		1987	2210	223		
Constantine	20	19		1	1796	1562	234		
Oran	13	15	2		2503	2449	56		
Maroc	17	18	1		2179	2561	382		
Tunisie	6	6			707	849	142		
Gambour	1	1			6	6			
Gabon	1	1			19	40	21		
Madagascar	3	3			90	40	50		
Ile de la Réunion	1	2	1		113	182	69		
Sénégal	1	1			43	121	76		
Guadeloupe	1	2	1		41	107	66		
Guyane	1	1			60	50	10		
Martinique	1	1			10	10			
Cambodge	1	1			40	40			
Indochine	3	3			149	246	97		

ETRANGER									
Départements	Nombre de Sections				Nombre de Membres				
	en 1931	en 1932	augmentations	diminutions	en 1931	en 1932	augmentations	diminutions	
Egypte	5	5			145	170	55		
Sarre	5	5			477	454	23		
Suisse	1	1			143	140	3		
E.-Unis d'Amérique	1	1			45	20	25		

L'activité du service juridique en 1932-1933

Le nombre des affaires soumises au service juridique de la Ligue au cours de la période 1^{er} juin 1932-1^{er} juin 1933 est en diminution, au moins apparente, sur les chiffres correspondants à la période avril 1931-avril 1932 que nous avons publiés en mai 1932 (*Cahiers*, p. 243). Il est sensiblement le même que celui de l'année 1930-1931.

Le service a reçu 15.765 lettres dont 5.630 se référaient à des affaires nouvelles et 10.135 à des dossiers déjà constitués. 5.845 dossiers — anciens ou nouveaux — ont été soumis aux conseils juridiques ; 9.920 étudiés dans les bureaux de la Ligue.

Comparés à ceux des années précédentes, les chiffres ci-dessus donnent le tableau suivant :

	1930	1931	1932
Lettres reçues	15.581	10.406	15.765
Affaires nouvelles	4.408	10.361	5.630
Conseils juridiques	6.221	6.212	5.845
Services juridiques	9.361	13.190	9.920

Les chiffres inhabituels du précédent exercice tiennent au fait que, dans un but de propagande, nous avons annoncé périodiquement par la voie de la presse que la Ligue était en mesure de donner à tous les intéressés des renseignements sur l'application des grandes lois sociales : accidents du travail, assurances sociales, assistance aux chômeurs et que des milliers de demandes nous sont parvenues. Pour chacune un dossier a été constitué et une réponse adressée ; bien souvent, nos notices imprimées contenant le renseignement sollicité, nous avons pu nous borner à envoyer ces notices en soulignant le passage relatif au cas particulier envisagé.

Cette année, le courrier reçu a repris son rythme normal : 52 lettres par jour en moyenne.

Sur les 5.630 affaires nouvelles que nous avons reçues, 1.481 ont donné lieu à des démarches.

Nos collègues trouveront ci-dessous le tableau comparatif des trois dernières années :

	1930	1931	1932
Affaires Etrangères	31	23	40
Colonies	45	47	50
Finances	76	55	50
Guerre	106	81	160
Instruction Publique	61	38	47
Intérieur	231	328	471
Justice	144	113	138
Pensions	159	101	95
Présid. du Conseil	10	3	11
Travail	»	»	115
Travaux Publics	25	12	17
Divers	245	297	287
Totaux	1.135	1.098	1.481

Le nombre des démarches au Ministère de la Guerre a doublé. Nous avons suivi, en effet, de nombreuses affaires de révision pour lesquelles nous avons demandé communication des dossiers, puis présenté des pourvois. L'application de la loi d'amnistie, les opérations militaires au Maroc, l'application de la loi Valière, les demandes de grâce en faveur des objecteurs de conscience et de certains condamnés, les demandes de renseignements concernant des légionnaires expliquent également cette augmentation.

Au Ministère de l'Intérieur, nos démarches ont été également plus nombreuses, du fait de l'exode des

réfugiés allemands. En juin seulement (chiffre non relevé dans cette statistique) elles ont dépassé 250.

Nous avons mentionné à part, cette année, les démarches au Ministère du Travail, comptées autrefois à la rubrique « Divers ». Presque toutes concernent des travailleurs étrangers, des réfugiés italiens notamment.

Le nombre des démarches est, non seulement de façon absolue, mais par rapport au nombre des affaires étudiées, beaucoup plus élevé que les années précédentes. Cela tient au fait que nombre de Sections et de Fédérations ne se bornent pas à nous transmettre les dossiers bons ou mauvais qui leur sont soumis, mais procèdent à un tri attentif. Nous recevons beaucoup moins qu'autrefois de requêtes que nous devons écarter et lorsqu'une demande de renseignements nous est adressée, elle se réfère la plupart du temps à une question qui présente quelque difficulté. Aussi peut-on dire que, dans l'ensemble, si le nombre des affaires reçues par le service juridique est à peu près stationnaire, la qualité des dossiers qui lui sont soumis tend à augmenter.

A. M.

Les "Cahiers" en 1933

I. Liste alphabétique des départements avec l'indication du nombre de leurs abonnés aux Cahiers

- Ain, 225 ; Aisne, 344 ; Allier, 191 ; Alpes (Basses), 64 ; Alpes (Hautes), 65 ; Alpes-Maritimes, 209 ; Ardèche, 86 ; Ardennes, 178 ; Ariège, 52 ; Aube, 147 ; Aude, 114 ; Aveyron, 68.
- Bouches-du-Rhône, 274.
- Calvados, 118 ; Cantal, 45 ; Charente, 261 ; Charente-Inférieure, 473 ; Cher, 120 ; Corrèze, 76 ; Corse, 59 ; Côte-d'Or, 127 ; Côtes-du-Nord, 51 ; Creuse, 73.
- Dordogne, 176 ; Doubs, 94 ; Drôme, 190.
- Eure, 147 ; Eure-et-Loir, 201.
- Finistère, 75.
- Gard, 68 ; Garonne (Haute), 113 ; Gers, 90 ; Gironde, 424 ; Hérault, 99.
- Ille-et-Vilaine, 131 ; Indre, 65 ; Indre-et-Loire, 203 ; Isère, 289.
- Jura, 89.
- Landes, 200 ; Loir-et-Cher, 102 ; Loire, 150 ; Haute-Loire, 59 ; Loire-Inférieure, 191 ; Loiret, 322 ; Lot, 29 ; Lot-et-Garonne, 118 ; Lozère, 24.
- Maine-et-Loire, 147 ; Manche, 209 ; Marne, 248 ; Marne (Haute), 53 ; Mayenne, 69 ; Meurthe-et-Moselle, 327 ; Meuse, 59 ; Morbihan, 97 ; Moselle, 154.
- Nièvre, 134 ; Nord, 508.
- Oise, 183 ; Orne, 94.
- Pas-de-Calais, 368 ; Puy-de-Dôme, 147 ; Pyrénées (Basses), 225 ; Pyrénées (Hautes), 124 ; Pyrénées-Orientales, 130.
- Rhin (Bas), 71 ; Rhin (Haut), 118 ; Rhône, 276.
- Saône (Haute), 127 ; Saône-et-Loire, 207 ; Sarthe, 138 ; Savoie, 89 ; Savoie (Haute), 105 ; Seine, 2.153 ; Seine-Inférieure, 201 ; Seine-et-Marne, 176 ; Seine-et-Oise, 765 ; Sèvres (Deux), 116 ; Somme, 378.
- Tarn, 89 ; Tarn-et-Garonne, 17.
- Var, 205 ; Vaucluse, 68 ; Vendée, 214 ; Vienne, 79 ; Haute-Vienne, 55 ; Vosges, 195.
- Yonne, 184.
- Colonies :**
- Afrique du Nord : Alger, 356 ; Constantine, 216 ; Oran, 252 ; Tunisie, 168 ; Maroc, 289.
- Cameroun, 35 ; Congo (Moyen), 11 ; Côte-d'Ivoire, 36 ; Dahomey, 7 ; Gabon, 15 ; Guadeloupe, 41 ; Guinée,

26; Guyane, 7; Inde, 6; Indochine, 320; Madagascar, 58; Martinique, 7; Nouvelle-Calédonie, 12; Océanie française, 4; Réunion, 23; Sénégal, 82; Togo, 9.

II. Classement suivant le nombre des abonnés

Plus de 2.000 abonnés :

Seine, 2.153.

De 700 à 799 abonnés :

Seine-et-Oise, 765.

De 500 à 508 abonnés :

Nord, 508.

De 400 à 499 abonnés :

Charente-Inférieure, 473; Gironde, 424.

De 300 à 399 abonnés :

Somme, 378; Pas-de-Calais, 368; Alger, 356; Aisne, 344; Meurthe-et-Moselle, 327; Loiret, 322.

De 200 à 299 abonnés :

Isère, 289, Maroc, 282; Rhône, 276; Bouches-du-Rhône, 274; Charente, 261; Oran, 252; Marne, 248; Ain, 225; Basses-Pyrénées, 255; Constantine, 216; Vendée, 214; Alpes-Maritimes, 209; Manche, 209; Saône-et-Loire, 207; Var, 205; Indre-et-Loire, 203; Eure-et-Loir, 201; Seine-Inférieure, 201; Landes, 200.

De 100 à 199 abonnés :

Vosges, 195; Allier, 191; Loire-Inférieure, 191; Drôme, 190; Yonne, 184; Oise, 183; Ardennes, 178; Dordogne, 176; Seine-et-Marne, 176; Tunisie, 168; Moselle, 154; Loire, 150; Aube, 147; Eure, 147; Maine-et-Loire, 147; Puy-de-Dôme, 147; Sarthe, 138; Pyrénées-Orientales, 130; Ile-et-Vilaine, 130; Haute-Saône, 127; Côte-d'Or, 127; Hautes-Pyrénées, 124; Nièvre, 124; Cher, 120; Calvados, 118; Lot-et-Garonne, 118; Haut-Rhin, 118; Deux-Sèvres, 116; Aude, 114; Haute-Garonne, 113; Haute-Savoie, 105; Loir-et-Cher, 102.

Moins de 100 abonnés :

Hérault, 99; Morbihan, 97; Orne, 94; Doubs, 94; Gers, 90; Jura, 89; Savoie, 89; Tarn, 89; Ardèche, 86; Seine-Inf., 82; Vienne, 79; Corrèze, 76; Finistère, 75; Creuse, 73; Bas-Rhin, 71; Mayenne, 69; Aveyron, 68; Gard, 68; Vaucluse, 68; Indre, 65; Alpes (Hautes), 65; Alpes (Basses), 64; Haute-Loire, 59; Corse, 59; Meuse, 59; Madagascar, 58; Haute-Vienne, 55; Haute-Marne, 53; Ariège, 52; Côtes-du-Nord, 51; Cantal, 45; Guadeloupe, 41; Côte-d'Ivoire, 36; Cameroun, 35; Lot, 29; Guinée, 26; Lozère, 24; Réunion, 23; Tarn-et-Garonne, 17; Gabon, 15; Nouvelle-Calédonie, 12; Congo (Moyen), 11; Togo, 9; Dahomey, 7; Guyane, 7; Inde, 6; Océanie française, 4.

III. Départements ayant augmenté le nombre de leurs abonnés

L'augmentation depuis 1932 est indiquée entre parenthèses.

Augmentation supérieure à 100 :

Pas-de-Calais (114), Alpes-Maritimes (111), Seine-et-Oise (107), Charente-Inférieure (105).

Augmentation supérieure à 50 :

Gironde (71), Basses-Pyrénées (70), Somme (68), Charente (58), Loiret (56), Vendée (51), Yonne (51), Dordogne (51).

Augmentation supérieure à 20 :

Tarn (49), Var (48), Deux-Sèvres (47), Saône-et-Loire (46), Pyrénées-Orientales (45), Puy-de-Dôme (44), Haute-Saône (41), Manche (41), Drôme (32), Eure-et-Loir (31), Creuse (30), Hautes-Pyrénées (29), Landes (26), Haute-Loire (25), Aisne (25), Allier (24), Vienne (23), Côte-d'Or (23), Ain (21).

Augmentation supérieure à 10 :

Jura (20), Loire-Inférieure (20), Vosges (20), Rhône (19), Seine-et-Marne (18), Marne (18), Doubs (18), Nord (17), Savoie (17), Alpes (Basses) (17), Alpes (Hautes) (17), Bouches-du-Rhône (17), Maine-et-Loire (16), Isère (16), Hérault (15), Eure (15), Cher (15), Meurthe-et-Moselle (15), Haute-Savoie (15), Loir-et-Cher (14), Loire (13), Bas-Rhin (13), Calvados (13), Ariège (12), Lot-et-Garonne (12), Sarthe (11).

IV. Classement suivant la proportion du nombre des abonnés au nombre des ligueurs.

COMPTE UN ABONNÉ :

Pour 3 ligueurs : Seine, Martinique, Sénégal, Gabon, Guadeloupe.

Pour 4 ligueurs : Corse, Bas-Rhin, Moselle.

Pour 5 ligueurs : Haut-Rhin, Tunisie.

Pour 6 ligueurs : Hautes-Pyrénées, Seine-et-Oise, Alger.

Pour 7 ligueurs : Creuse, Constantine, Cher, Finistère, Hérault, Maine-et-Loire, Lozère, Rhône, Nièvre, Guyane, Réunion.

Pour 8 ligueurs : Ardèche, Ariège, Alpes-Maritimes, Côte-d'Or, Lot-et-Garonne, Gard, Meurthe-et-Moselle, Seine-Inférieure, Tarn, Haute-Vienne, Maroc.

Pour 9 ligueurs : Aude, Doubs, Gers, Haute-Garonne, Puy-de-Dôme, Haute-Marne, Nord, Oran, Seine-et-Marne.

Pour 10 ligueurs : Allier, Aveyron, Côtes-du-Nord, Ile-et-Vilaine, Manche, Mayenne, Meuse.

Pour 11 ligueurs : Gironde, Eure, Eure-et-Loir, Dordogne, Loir-et-Cher, Landes, Lot, Marne, Pas-de-Calais, Saône-et-Loire, Var, Vaucluse.

Pour 12 ligueurs : Ain, Cantal, Indre-et-Loire, Drôme, Haute-Loire, Morbihan, Orne, Basses-Pyrénées, Pyrénées-Orientales.

Pour 13 ligueurs : Hautes-Alpes, Aube, Bouches-du-Rhône, Calvados, Indre, Sarthe, Haute-Savoie, Yonne.

Pour 14 ligueurs : Ardennes, Corrèze, Isère, Jura, Loire, Loiret.

Pour 15 ligueurs : Aisne, Haute-Saône.

Pour 16 ligueurs : Charente-Inférieure, Vendée, Vienne.

Pour 17 ligueurs : Charente, Savoie.

Pour 18 ligueurs : Basses-Alpes, Loire-Inférieure.

Pour 19 ligueurs : Vosges.

Pour 25 ligueurs : Tarn-et-Garonne, Deux-Sèvres.

Enfin, nous devons mentionner séparément les colonies suivantes : *Indochine, Madagascar, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Guinée, Nouvelle-Calédonie* et, à l'étranger, la Section Française de Genève (Suisse), qui comptent plus d'abonnés que de ligueurs.

La Ligue en 1932 et 1933

ANNÉES	NOMBRE DES		
	Sections	Ligueurs	Abonnés aux "Cahiers"
1932	2.407	179.355	17.897
1933	2.442	189.462	19.765
Augmentation	+ 35	+ 10.107	+ 1.868

A NOS SECTIONS

Depuis quelque temps, nous nous sommes trouvés, pour des raisons matérielles, dans l'impossibilité de faire paraître notre bulletin périodique La Ligue-Informations. Nous prions nos Sections de trouver ci-après les renseignements que nous leur donnions habituellement dans ce bulletin.

SERVICE JURIDIQUE

I. Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

1° Affaires soumises par les Fédérations

Ardèche, Vernet, Pensions.
Constantine, Curate, Guerre.
Ille-et-Vilaine, Jouannie (Mme), Pensions.
Manche, Granville, Lesage, Préfet de la Manche.
Maroc (Fédération), Maroc (Concession des lagunes), Résident Général du Maroc.
Maroc, Maroc (interdiction de la revue « Mbné »), Affaires Etrangères.
Moselle, Goerres (Frédéric), Intérieur.
Nord, Alger, Nantes, Douanes (Interdiction aux douaniers de prendre part aux manifestations publiques), Finances.
Vosges, Grandjean (Vve), Pensions ; Meynard, Guerre.

2° Affaires soumises par les Sections

Alger, Benchabane Hamdane, Gouverneur Général de l'Algérie.
Arles, Merlin (Paolo), Intérieur.
Bergerac, Delourme et Vulsin, Gardé des Sceaux.
Berre, Mucci (Mathieu), Justice.
Blois, Blois (Protestation du personnel des prisons de Fresnes et de), Gardé des Sceaux.
Caen, Caen (Situation des locaux scolaires), Education Nationale.
Calais, Ledoux (Mme), Finances.
Chalon-sur-Saône, Jouvanceau (Eugène), Pensions.
Châteaurenard, Avarello (Francesco), Travail.
Clichy, Melis (Lucien), Intérieur.
Colombes, Poignault, Contentieux du Conseil d'Etat.
Constantine, Lavion (Mlle), Gouverneur Général Algérie.
Coulange-sur-Autize, Lemay, Intérieur.
Eaubonne, Tabouret, Travaux Publics.
Elampes, Saclis (Réouverture d'une classe à l'école de filles), Education Nationale.
Fougère, Daugeat (Léon), Pensions.
Gap, Noell, Education Nationale.
Gien, Bregiroux, Pensions.
Haiphong, Campagne, Colonies.
Hussigny, Godbrange, Hissette (Adrien), Travail.
Juvisy, Wallers (Marcel), Santé Publique.
Kertrath, Allamano (Cherubin), Justice.
Labastide-Roussieux, Rouanet, Pensions.
Lamonzie-St-Martin, Croux (Raoul), Finances.
La Roche-sur-Yon, Bernier, Agriculture.
Le Cateau, Petit, Education Nationale.
Libourne, Merlau, Colonies.
Ligue allemande : Hug (Alphonse), Président du Conseil ; Kuhnle, Guerre.
Ligue hongroise : Limbay (Thérèse), Intérieur.
Ligue italienne : Apostoli (Remizio), Intérieur ; Becca Lorindo, Intérieur ; Capanesi, Intérieur ; Dagrada David, Intérieur ; Degasperi Giuseppe, Intérieur ; Daghini Mario, Intérieur ; De Luca A., Travail ; Fontana Intérieur ; Gatti Reginaldo, Travail ; Ghiringhelli, Travail ; Italiens réfugiés, Travail ; Acerbi, Travail ; Levis Vittorio, Travail ; Lichinghi Alberto, Intérieur ; Menozzi R., Travail ; Mondrini Nello, Intérieur ; Monti Alphonse, Travail ; Paradotto Ernest, Intérieur ; Sartori Primo, Intérieur ; Spontoni Francesco, Travail ; Tarallo Giuseppe, Intérieur ; Venturino Alphonse, Intérieur.
Ligue portugaise : Neves José, Intérieur.
Ligue Russe : Boïnskine Grégoire, Intérieur ; Eisentein, Intérieur.
Longuyon, Pleu et Poirot, Guerre.
Lorient, Rakoto Emmanuel, Justice.

Lyon, Forestier Joseph, Pensions ; Grauge Jean-Marie, Pensions.
Marseille, Alexis Maurice, Colonies ; Antelme, Pensions ; Certiziano Blaise, Intérieur.
Metz, Nidrecourt, Air ; Petit Varnier, Guerre.
Montauban, Assurances sociales, Montauban (Nomination d'un Directeur), Travail.
Montgeron, Carpiet, Pensions.
Montreuil, Thenet, Préfet de la Seine.
Oléron, Daures et Abbé Biers, Intérieur.
Oucques, Raudineau, Travail.
Paris-7^e, Géraud (Georges), Finances.
Paris-18^e, Assurances sociales (Incompétence de certains inspecteurs), Travail.
Pont-Aven, Molmier, Travaux Publics.
Rohan, Boulette, Pensions.
Saigon, Garonne (Mlle), P. T. T.
St-Cyr-au-Mont-d'Or, Rombault, Education Nationale.
Saint-Etienne, Joly Gaston, Guerre.
St-Gilles-Croix-de-Vie, Justice (Indemnités allouées aux témoins), Justice.
St-Nazaire, Mahé (Maurice), Air ; Simonelli (Renato), Intérieur.
Saulnes, Schlemer, Santé Publique.
Sidi-Bel-Abbes, Algérie (Personnel des Banques), Intérieur.
Signy-le-Petit, Duboir, Finances.
Strasbourg, Schweickert, Affaires Etrangères.
Tebessa, Cherifi Kaddour ben Brahim, Guerre.
Teil, Aubenas (Application loi Loucheur), Travail.
Thibéry, Matagioli (Antoine), Justice.
Toul, Guerre (Indemnité de résidence aux fonctionnaires de la), Guerre.
Toulon, Blanc Félicien, Guerre ; Desalvo Jean, Intérieur.
Toulouse, Magnan, Justice.
Trouville, Grami Marcel, Intérieur.
Vanves, Dubost (Mme), Guerre.

(20-30 avril 1933.)

I. — Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes :

1° — Affaires soumises par les Fédérations

Allier, Boyer, Education Nationale.
Alpes-Maritimes, Mugnerot (Vve), Finances.
Charente-Inférieure, Thouars, Education Nationale.
Constantine, Simonet, Gouverneur général d'Algérie.
Creuse, Givernaud (René), Guerre.
Manche, Pont-l'Abbé, Manutins, Gardé des Sceaux.
Nord, Dancoisne, Finances.
Pas-de-Calais, Decool, Intérieur.
Basses-Pyrénées, Dugen, Pensions.
Somme, Menis, Giovanni, Justice.
Vaulxue, Carpentras (Abus de la municipalité), Maire de Carpentras.

2° — Affaires soumises par les Sections

Aiguillon-s.-Mer, Texier, Pensions.
Auch, Goetger (E.), Guerre.
Bellegarde, Grandò (Angelo), Travail.
Blida, Gaillard (Camille), Pensions.
Blois, Bordenet, Finances.
Bône, Honorat (D.), Gouverneur général d'Algérie, Intérieur.
Cannes, Asso, Intérieur ; Monod (Dr), Intérieur.
Cartignies, Platiau, Justice.
Châlons-s.-Marne, Lannois (Emile), Pensions.
Charleville, Christelle (Augustin), Guerre.
Clichy, Saldin, Pensions.
Colmar, Santé (Ecole d'infirmières dans établissements congréganistes), Président du Conseil.
Consobré, Deprez (Félix), Pensions.
Conche-en-Ouche, Mahé (Vve), Justice.
Dakar, Colonies (Dakar, naturalisation), Colonies.
Dieulefit, Marcel (Marie-Hélène), Education Nationale.
Digoïn, Wierra (Paul), Intérieur.
Dijon, Touzeau, Justice.
Etampes, Piffaretti (D.), Justice.
Genève, Euvyer (Emile), Intérieur.
Haiphong, Hanoi, Col. Indochine, (Eligibilité des fonctionnaires), Colonies.
Hanoi, Indochine (Caisse d'épargne postale, création d'un service chèques), Finances ; Sourier (Henry), Colonies.
Koléa, Guégau, Finances.
La Rochelle, Rappet, Justice.
Les Ormesses-Voulzie, Bertani (Mario), Justice.
Ligue Hongroise, Feldmesser (Louis), Travail ; Salomon (Hélène), Intérieur.

Ligue italienne, Anzidéf (Luigi), Intérieur; Bassanesi (Giovanni), Intérieur; Bracci (Christiana), Intérieur; Caudelli (E.), Intérieur; Cianca (Lionello), Travail; Formasari (Dante), Intérieur; Guidi (Fausto), Travail; Italiens réfugiés de la Moselle, Préfet de la Moselle; Kerf (Giovanni), Travail; Lenzi (Riccardo), Travail; Mascagni (Celso), Travail; Mersu (Gustavo), Intérieur; Pahor (Guilo), Intérieur; Rapp (Alexandre), Travail; Romain Sein, Intérieur; Sapigny (Brenno), Intérieur; Scarrone (F.), Travail; Stangherlin (L.), Travail; Tonelli (Liberale), Intérieur.

Ligue russe, Sziern Godes, Affaires Etrangères; Tzigankoff Efumy, Intérieur.

Longwy, Villale, P.T.T.

Lyon, Faucomprez, Travail.

Majunga, Siti Rahamat ben Saïd Abdallal, Colonies.

Marseille, Lagorce, Education Nationale; Saskiman (O.), Intérieur.

Montreuil-s-Bois, Chiaffredo (Berta), Justice.

Montreuil-s-Mer, Gouru, Guerre.

Nîmes, Planque et Vittori, Colonies.

Paris-1^{er}, Reiznier, Justice.

Paris-11^e, Nébiolo, Justice.

Paris-18^e, Krinsky (Michel), Justice; Michalovici (Arthur), Justice.

Paris-19^e, Delaure, Préfet de la Seine; Gerberbaum, Justice.

Paris-20^e, Medidji (Raphaël), Justice.

Pougues-les-Eaux, Gozard (Gabriel), Pensions.

Pouzange, Cosset (Vve), Pensions.

Rabat, Guilhon (Denis), Pensions.

Rochefort-s-Mer, Goulard (Mlle), Finances.

Saint-Nazaire, Bisio (Giuseppe), Intérieur.

Toulouse, Toulouse (Dépôt d'hydrocarbures), Commerce.

Uzes, Uzes (Renseignements sur droits des auxiliaires militaires emploi réservé), P.T.T.

Villerupt, Faltiarachia (Giovanni), Justice; Marchetti, Justice.

Vitry-s-Seine, Raymond (Louis), Pensions.

II. — Réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement les dossiers dont les cotes suivent :

Alger, Alger (Provocation antimusulmane).

Cahors, Barbé (H.).

Carcassonne, Savary (Vve).

Fontevault, Fontevault (Répartition du secours d'Etat aux sinistrés de).

Metz, Metz (Négligence du Service de santé).

Oran, Djalil Abdelkader d'Kaddour; Gerli (Antoine); Mohamed Belhadj Ould Hadj; Molkhtari Abed.

Paris-11^e, Blaise (Vve).

Paris-12^e, Leclerc (Louis).

Paris-14^e, Minaldi.

Perreiaux, Touizou (Mohamed).

Versailles, Bentz (Charles).

(10-20 mai 1933.)

I. — Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes

1^o Affaires soumises par les Fédérations

Alpes-Maritimes, Freinet, Intérieur, Education Nationale, Président du Conseil.

Côte-d'Or, Huchon, Education Nationale.

Gironde, Chiron (J.B.), P.T.T.

Loiret, Rolland (Armand), Guerre.

Basses-Pyrénées, Biarritz (Arrestation et détention arbitraire), Intérieur.

Vaucluse, Villars (Grève scolaire), Education nationale.

Vosges, Thomas (Nicolas-Auguste), Finances.

2^o Affaires soumises par les Sections

Arles, Mastrantuano, Justice.

Avessac, Leparoux, Pensions.

Bercq-s-Mer, Bercq (Association des malades en désaccord avec Dr établissement sanitaire), Santé.

Béziers, Nougne (Alfred), Guerre.

Bou Saada, Cerli (Jean-Pierre), Intérieur.

Chartres, Veruhettes, P.T.T.

Constantine, Moschini (Fr.), P.T.T.

Corbeil, Perrela (C.), Justice.

Dakar, Chir Anta Mbake, Colonies; Sénégal (Loi de huit heures), Colonies.

Fez, Giraud, Guerre.

Geneve, Ecuyer (Constant), Intérieur.

Guise, Barousse-Lebon, Pensions.

Laure, Lucet (Lucien), Justice.

Le Mans, Bleu (Lucien), Guerre.

Ligue hongroise, Elias Armin, Intérieur; Hirschler (C.), Intérieur.

Ligue italienne, Arempuller (V.), Intérieur; Bellrandi (Ciro), Intérieur; Campara (Rina), Intérieur; Capucci (A.), Travail; Fontana (F.), Intérieur; Fragiacomio (Rodolfo), Travail; Gilioli, Intérieur; Giono (Martino), Travail; Lasciarrea (Giuseppe), Intérieur; Lorenzi (A.), Intérieur; Lucatello (Joseph), Travail; Magi (Fulgensio), Préfet des Alpes-Maritimes; Moirano (Mario), Intérieur; Monti (Albertine), Travail; Patriarca, Travail; Pesel (Joseph), Travail; Pivetti (Adelino), Intérieur; Sapigni (Brenno), Préfet du Rhône; Silimbani, Santé, Intérieur; Soffientini (Pietro), Intérieur.

Ligue russe, Oustinnoff (Alexis), Intérieur.

Marseille, Bort (François), Intérieur; Nicot (Henri), Guerre.

Metz, Metz (Elections municipales contestées, 1929), Justice.

Miramas, Vincent (Louis), Guerre.

Paris-2^e, Berall (Maurice), Justice.

Paris-6^e, Soldin (Jacob), Intérieur.

Paris-9^e, Falk, Justice.

Paris-18^e, Assurances sociales (Incompétence de certains inspecteurs), Travail.

Poissy, Lemoine (Théophile), Guerre.

Port-Vendres, Chantebien, Marine marchande.

Rion-des-Landes, Rion-des-Landes (Fermeture d'écoles congréganistes), Education nationale, Intérieur.

Salgon, Casati (Marc), Colonies.

Saint-Cyr-l'Ecole, Feger, Guerre.

Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maur (Subvention municipale à congrégation religieuse), Intérieur.

Segré, Audigné (Agissements du Maire), Education nationale.

Strasbourg, Blum (Alice), sous-secrétaire d'Etat, service Alsace-Lorraine.

Toulon, Guieu, Santé; Leca (Jules), Marine.

Toulouse, Berchadski, Intérieur.

Tours, Tours (Étudiants expulsés), Intérieur.

Versailles, Glaveef, Intérieur.

II. — Réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement les dossiers dont les cotes suivent :

Armentières, Lefebvre (Emile).

Arpajon, Berland.

Bailleul, Bourel (G.).

Bordeaux, Chautregret (G.).

Brest, Creach (F.).

Casablanca, Abdelkader b. Ahmed.

Charly-s-Marne, Hygiène (Scandale du sanatorium de Villers-s-Marne).

Médeau, Gaubet.

Metz, Ayrolles.

Nantes, Leroy (Vve).

Paris-20^e, Lecuir.

Perpignan, Surrouge (Augustin).

Prémontre, Dumange-Dufflot.

Roanne, Aubenger (Henri).

Saint-Dié, Peruccioni.

Saint-Genis de Saintonge, Renaud (André).

Strasbourg, David (Hector).

Tunis, Carl; Salem b. Hadj Abdallah b. Amor.

Villeneuve-s-Lot, Morin (Henriette).

Zicavo, Gabrielli (R.).

(20-30 mai 1933.)

Tout ligueur doit placer dans sa bibliothèque L'

HISTOIRE DE LA LIGUE

Par Henri SEE.

Prix : 8 francs

SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

Conférences des délégués permanents

Du 7 au 14 mai, M. Boyer a visité les Sections suivantes: Marnay, Willford, Payet, Telmard, Saur, Jurien.

5 février. — Dr Vergès, Frémont.
5 février. — Ghardaia (Alger), M. Lapoirie.
19 mars. — Jussey (Hte-Saône), M. Médard, président fédéral.

Autres conférences

1932. Saint-Denis (Ile de la Réunion), MM. Revest, Oya-pourg, Willford, Payet, Telmard, Saur, Jurien.

5 février. — Dr Vergès, Frémont.
5 février. — Ghardaia (Alger), M. Lapoirie.
19 mars. — Jussey (Hte-Saône), M. Médard, président fédéral.

2 avril. — Pompadour (Corrèze), M. Dupinet.
5 avril. — Louviers (Eure), M. Diville.
21 avril. — Aix-en-Provence (B.-du-R.), M. Kahn, secrétaire général de la Ligue.

23 avril. — Magny-en-Vexin (S.-et-O.), M. Tiercin, président de la Section de Mantès.
23 avril. — Saint-Georges-de-Bidonne (Ch.-Inf.), M. Hay, vice-président fédéral.

25 avril. — Saint-Germain-Laval (Loire), M. Favre.
25 avril. — Nice (Alpes-Marit.), M. Baylet.
26 avril. — Cannes (Alpes-Marit.), M. Baylet, membre du Comité Central.

30 avril. — Saint-Sever (Landes), M. Capagué.
30 avril. — Ternand (Bône), M. Emery, vice-président fédéral.

30 avril. — Pontivy (Morbihan), Mme Bosser.
30 avril. — Athis-sur-Marne (Marne), M. Hauck.
30 avril. — Bercq-sur-Mer (P.-de-C.), M. Mouriot.
30 avril. — Vitrey-sur-Mauve (Hte-Saône), M. Médard.

3 mai. — Paris 11^e, M. Brunschvieg.
3 mai. — Solliès-Pont (Var), M. Renaudel, membre du Comité Central.

6 mai. — Castelnaud-Magnouac (Htes-Pyr.), M. Prudhommeaux, membre du Comité Central.
7 mai. — Brossac (Charente), M. Gouin, président fédéral.

7 mai. — Merlin, vice-président.
23 avril. — Sanary (Var), M. Baylet.
7 mai. — Corcelles (Rhône), MM. Julien, vice-président fédéral, Berthet, secrétaire fédéral, Chaumon, président de Villefranche, Chouffet et Bonnet.

7 mai. — Serqueux-Forges (S.-Inf.), MM. Hérol, vice-président de la Ligue, et Auxionnaz.
7 mai. — Blois (L.-et-Ch.), M. Bloch.
7 mai. — Cagnac (Ard.), M. Favre.

7 mai. — Barjols (Var), MM. Guigues, président fédéral, et Mathieu, secrétaire fédéral.
7 mai. — Arreau (Htes-Pyr.), M. Prudhommeaux.
7 mai. — Mauléon-Barousse (Htes-Pyr.), M. Prudhommeaux.

8 mai. — Tarbes (Htes-Pyr.), M. Prudhommeaux.
9 mai. — Bédarieux (Hérault), M. Baylet.
9 mai. — Golan (Htes-Pyr.), M. Prudhommeaux.

10 mai. — Lannemezan (Htes-Pyr.), M. Prudhommeaux, vice-président fédéral.
10 mai. — Chalon-Le Vesinet (S.-et-O.), M. Charpentier, vice-président fédéral.

11 mai. — Paris 17^e Amérique, M. Chabrun, trésorier général de la Ligue.
12 mai. — Bagères-de-Bigorre (Htes-Pyr.), M. Prudhommeaux.
12 mai. — Laigle (Orne), M. Challayé, membre du Comité Central.

12 mai. — Champagne-sur-Seine (S.-et-M.), M. Favre.
13 mai. — Besançon (Doubs), M. Langevin, vice-président de la Ligue.
13 mai. — Argelès (Htes-Pyr.), M. Prudhommeaux.

13 mai. — Amiens, Rosières, Roye (Somme), M. Kahn.
14 mai. — Mouzeuil (Vendée), M. Joust.
14 mai. — Reillancie et Céreste (B.-Alpes), M. Papillon.
14 mai. — Strasbourg (Bas-Rhin), M. Basch, président de la Ligue.

14 mai. — Lons-le-Saunier (Jura), M. Langevin.
14 mai. — Dreux (E.-et-L.), M. Hérol.
14 mai. — Hirson (Aisne), Mlle Collette, membre du Comité Central, M. Lengrand.

16 mai. — Bordeaux (L.A.U.R.S.) (Gironde), M. R.-G. Etienne.
Mai. — Soussé, Sfax, Gabès, Hamman-Lif (Tunisie), M. Guernut, vice-président de la Ligue.

20 avril. — Seyssel (Hte-Sav.), M. Grandjeat, président d'honneur de la Fédération.

23 avril. — Vandré (Ch.-Inf.), M. Maudet, président fédéral.

27 avril. — Bussac-sur-Ch. (Ch.-Inf.), M. Maudet.
6 mai. — Moulins (Allier), M. Basch, président de la Ligue.

7 mai. — Gannat (Allier), M. Basch.
13 mai. — Arvert (Ch.-Inf.), M. Leblanc, vice-président fédéral.

13 mai. — Aigrefeuille (Ch.-Inf.), M. J. Hay, vice-président fédéral.

13 mai. — Saint-Genix (Savoie), M. Auxionnaz.
14 mai. — Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie), M. Auxionnaz.

14 mai. — Aime (Savoie), M. Auxionnaz.
15 mai. — Moutiers (Savoie), M. Auxionnaz.

16 mai. — Pont-de-Beauvoisin (Savoie), M. Auxionnaz.
17 mai. — Modane (Savoie), M. Auxionnaz.
18 mai. — Saint-Jean-de-Maurienne, M. Auxionnaz.

19 mai. — Aix-les-Bains, M. Auxionnaz.
20 mai. — Chambéry (Savoie), M. Auxionnaz.
20 mai. — Metz (Moselle), M. Coupé.

20 mai. — Cambrai (Nord), M. Campolonghi, président de la Ligue italienne.

21 mai. — Valenciennes (Nord), M. Campolonghi.
21 mai. — Palaiseau (S.-et-O.), M. Gombault.
21 mai. — Draveil (S.-et-O.), M. Cianca, délégué de la Ligue italienne.

21 mai. — St-Éloy-les-Mines (P.-de-C.), M. Poux, secrétaire général de la Hte-Vienne.

21 mai. — Nogent-sur-Seine (Aube), M. Bayet.
21 mai. — Migron (Ch.-Inf.), M. Leblanc.
21 mai. — Archiac (Ch.-Inf.), M. Paraud, vice-président fédéral.

21 mai. — Aulnay-de-Saintonge (Ch.-Inf.), M. J. Hay.
22 mai. — Aulnoye (Nord), M. Campolonghi.

23 mai. — Armentières (Nord), M. Campolonghi.
23 mai. — Dives-Cabourg (Calvados), M. Pioch, membre du Comité Central.

24 mai. — La Gorgue-Estaires (Nord), M. Campolonghi.
26 mai. — Hazebrouck (Nord), M. Campolonghi.
27 mai. — Redon (S.-et-O.), M. E. Kahn.

27 mai. — Sèvres (S.-et-O.), M. Michon, membre du Comité Central.
28 mai. — Morlaix (Fin.), Mme Bosser, secrétaire de Pont-Aven.

28 mai. — St-Brieuc (Fin.), M. E. Kahn.
28 mai. — Tourcoing (Nord), M. Bozzi, membre du Comité Central.

28 mai. — Magny-en-Vexin (S.-et-O.), M. Mitterand.
28 mai. — Aubusson (Creuse), M. Arrighi, président fédéral.

1^{er} juin. — Bailleul (Nord), M. Campolonghi.
2 juin. — Tain (Drôme), M. Challayé, membre du Comité Central.

5 juin. — Châteauneuf-de-Galaure (Drôme), M. Challayé.
7 juin. — Valence (Drôme), M. Challayé.
7 juin. — Bordeaux (Congrès des mutilés et invalides du travail), M. Texier, membre du Comité Central.

10 juin. — Tours (I.-et-L.), M. Gombault.
13 juin. — St-Ouen (Seine), M. Létrange, président de la Section du 15^e.

Congrès fédéraux

14 mai. — Tarbes (Htes-Pyr.), M. Prudhommeaux.
21 mai. — Coulanges-sur-Yonne (Yonne), M. Bouilly, vice-président fédéral.

28 mai. — Laon (Aisne), M. Prudhommeaux.

Campagnes de la Ligue

Désarmement. — Athis demande au Comité Central d'intensifier la lutte en faveur de la paix entre les peuples, d'empêcher que la conférence en faveur du désarmement ne soit étouffée sous la pression des gouvernements fascistes et imperialistes.

— Bercq demande instamment au Comité Central de mener une campagne plus active pour engager le gouvernement dans la voie du désarmement qualitatif, quantitatif et contrôlé ; souhaite que l'étude des projets de désarmement soient confiés aux gouvernements, que les décisions de la S.D.N. soient adoptées à la majorité des deux tiers, que chaque pays dispose au conseil de la S.D.N. d'un nombre de voix proportionnel à sa population ; que les traités soient révisés du point de vue moral et territorial.

— Juvisy demande que le Comité Central intensifie sa propagande pour la paix, proteste contre toutes les dictatures (23 avril).

— Levallois-Perret émet le vœu que les traités de Ver-

sailles, Trianon et Saint-Germain soient l'objet d'un examen immédiat en vue de faire disparaître les découpages iniques de frontières, ainsi que l'état de gêne permanent et les sources de conflits irréductibles qu'ils ont créés ; que la Ligue prenne l'initiative d'une campagne pour créer dans le monde un large courant d'opinion en faveur du désarmement moral, qu'elle encourage par des tracts, des conférences, des brochures tant dans le pays qu'à l'étranger, la lutte contre l'esprit de guerre et la violence et en faveur de la fédération européenne.

— Levallois-Perret émet le vœu qu'il soit procédé à un désarmement économique tendant à internationaliser les moyens de production et d'échange et à réaliser une équitable répartition des matières premières et des richesses naturelles entre les nations.

— Levallois-Perret demande que la fabrication privée et le commerce libre des armes de guerre et des munitions soient réduites à un monopole placé sous un contrôle international rigoureux, afin d'être limités aux besoins des polices nécessaires aux États.

— Marquise félicite le Comité central pour son action en faveur de la paix ; lui demande d'adresser un appel à toutes les associations pacifistes de notre pays et de l'étranger en vue de former un front unique contre les dictatures (11 mai).

— Paris 18^e. Gdes Carrières, constatant la carence de la S.D.N. et de la Commission du désarmement pour servir la cause de la paix, demande que la Ligue propose la nomination des membres de la S.D.N. par le Parlement, que la S.D.N. et la Conférence du désarmement comptent parmi leurs membres des représentants des classes laborieuses.

— Le Raincy-Villemombe demande le droit pour tout citoyen de ne point participer au crime qu'est la guerre, c'est-à-dire la reconnaissance légale de l'objection de conscience, l'organisation de la résistance à la guerre par tous les moyens, notamment par la grève générale, le désarmement total et immédiat de tous les peuples et d'abord de celui sur lequel nous pouvons exercer une action efficace, c'est-à-dire du nôtre (18 avril).

— Saint-Georges-de-Didonne demande le désarmement général, préconise le blocus comme moyen de répression contre toute nation hégémonique ; demande que la Ligue se joigne à tous les groupements pacifistes pour la réalisation de la paix ; fait siennes les conceptions du président de la Ligue, V. Basch, émises dans son article : « Le club de la Paix ».

— St-Germain-Laval demande à la Ligue d'intensifier sa propagande en faveur de la paix et du désarmement général.

— Saint-Vincent-Jabron proclame sa haine de la guerre, demande le désarmement moral et matériel, rend hommage au gouvernement pour le pacte de non agression négocié avec les Soviétiques.

— Sedan encourage la Ligue à persévérer dans son attitude en faveur de la paix.

— La Souterraine demande une entente internationale pour une éducation nettement pacifiste ; la cessation de la guerre au Maroc.

Armes à feu (Fabrication et commerce privés des). — Athis, Châtillon-en-Bazois, Levallois-Perret, Saint-Georges-de-Didonne et La Souterraine demandent la suppression de la fabrication et du commerce privés des armes, Bois-Colombes la suppression du commerce.

— Bois-Colombes demande que la fabrication et la vente des armes de guerre ne puissent être une source de bénéfices ni pour les individus, ni pour les collectivités (12 avril).

Amnistie. — Aix-en-Provence blâme les parlementaires ligueurs qui ont voté les amendements Perrot, tendant à amoindrir l'étendue de l'amnistie, en privant notamment de son bénéfice de multiples délits d'ordre politique et militaire.

— Amiens demande que l'amnistie soit étendue à l'objection de conscience, aux délits et crimes contre la propagande anti-conceptionnelle, aux fautes connexes aux grèves, élections et manifestations ; demande qu'elle soit accordée en matière de dénaturalisation, que les fonctionnaires révoqués pour des faits n'ayant pas entraîné de poursuites judiciaires soient réintégrés ; demande au Président de la République d'user de la grâce amnistiant envers les Français condamnés pour intelligence avec l'ennemi.

— Beaucaire demande une amnistie large et généreuse, portant principalement sur les délits politiques et les condamnations prononcées contre les objecteurs de conscience.

— Cauderan constate avec regret que l'amnistie votée par la Chambre est beaucoup moins large qu'elle ne l'avait espéré ; déplore l'attitude des parlementaires ligueurs qui n'ont pas voté l'amnistie ou qui se sont ralliés à des amendements dont l'effet fut de restreindre la grâce amnistiant (8 mars).

— Limours s'étonne que des parlementaires ligueurs n'aient pas cru devoir donner leur vote à une amnistie

totale, se trouvant ainsi en contradiction avec les déclarations faites au cours de réunions publiques.

— St-Jean-de-Monts adresse ses félicitations à M. Montet et aux parlementaires pour leur action en faveur de l'amnistie des condamnés indochinois.

— Triel (S.-et-O.) blâme les députés ligueurs pour leurs votes concernant les amnisties suivantes : faits de grèves, élections, manifestations, dénaturalisation, réintégration des fonctionnaires révoqués pour des faits n'ayant pas entraîné de poursuites judiciaires ; les invitent à l'avenir à ne pas donner une emprise sur la Ligue à des groupements qui la combattent.

— Villeneuve-sur-Lot demande une amnistie aussi large que possible.

Brutalités policières, Préfet de Police. — Bar-sur-Seine demande que les étudiants républicains soient protégés contre les menées des camelots du roi et puissent poursuivre leurs études dans le calme et la tranquillité (avril 1933).

— Châtillon-en-Bazois proteste contre les agressions policières dont sont victimes les étudiants et les ouvriers républicains ; dénonce la tolérance dont jouissent les manifestations organisées par l'Action française, les jeunesses patriotes et les Croix de feu ; demande au Comité Central d'intervenir auprès du ministre de l'Intérieur pour faire cesser ces injustices.

— Jussey proteste contre le maintien de M. Chiappe à la Préfecture de police, contre les brutalités de la Police et l'égard des étudiants et ouvriers laïques et républicains et contre la tolérance scandaleuse dont bénéficient les camelots du roi et tous les manifestants de droite (17 mars).

Conflit sino-japonais. — Berck proteste contre l'odieuse attente de l'impérialisme japonais, s'étonne des hésitations de la S.D.N. à reconnaître et à blâmer l'agresseur véritable, dévoilé par le rapport Lytton ; demande aux représentants français à Genève d'inviter la S.D.N. à agir auprès du gouvernement japonais pour qu'il cesse toute opération de force, qu'il abandonne ses conquêtes, à défaut de quoi le Japon tombera sous le coup des sanctions juridiques, financières et économiques inscrites dans l'art. 11 du pacte de la S.D.N.

— Cauderan émet le vœu que le gouvernement français prenne sans tarder, à Genève, l'initiative d'une action destinée à déclencher contre le Japon les sanctions prévues par l'art. 16 du Pacte (8 mars).

— Jussey demande que soit appliqué par toutes les nations, à l'égard du Japon, l'art. 16 du Pacte ; voudrait que la France donne l'exemple en suspendant immédiatement tout appui financier et toute fourniture, quelle qu'elle soit (19 mars).

— Parthenay demande que tous les gouvernements mettent l'embargo sur les envois d'armes et de munitions au Japon et demande le blocus financier et économique de ce pays, s'il ne suspend pas ses opérations militaires.

Dictature hitlérienne. — Alger, Amiens Athis, Beausoleil, Bois-Colombes, Bône, Le Chesnay, Conques, Corcelles, Evreux, Genève, Grenoble, Lalande-de-Fronsac, Mettlach, Mézières, Paris 2^e et 11^e, St-Jean-de-Monts, Saverne, Sétif, Souk-Ahras, Vichy protestent contre les persécutions de la dictature hitlérienne, adressent leur sympathie aux victimes et demandent qu'on leur vienne en aide.

— Beausoleil et Bône protestent contre l'importation des produits allemands et demandent la cessation des relations économiques et financières avec l'Allemagne. Athis demande le boycottage des produits allemands.

— La Fédération d'Alger demande que la folie de meurtre par le racisme soit arrêtée par un isolement économique, financier et commercial (2 avril).

— Bône demande que les conventions de Genève concernant les minorités soient respectées par tous les peuples ; que la Ligue réclame une intervention du gouvernement français auprès du Reich.

— Le Chesnay proteste en outre contre les persécutions dont sont victimes en Autriche les citoyens qui ne se rallient pas au gouvernement nationaliste.

— Genève salue le président de la Ligue allemande, emprisonné, et tous les ligueurs allemands incarcérés pour leurs idées ; adresse sa sympathie à tous les pacifistes allemands, remercie le Comité Central pour son action en faveur des victimes de l'hitlérisme et lui demande d'entreprendre la lutte pour la sauvegarde de la démocratie là où elle subsiste ; enfin, adresse au président de la Ligue, Victor Basch, et au secrétaire général, Emil Kahn, l'expression de sa respectueuse sympathie.

— Mulhouse proteste contre les persécutions de la dictature hitlérienne dans la Sarre ; appelle l'attention du Comité Central sur la nécessité d'étudier toutes mesures pour la protection des minorités sarreses, mesures à maintenir internationalement jusqu'à la fin des persécutions.

— Ouques invite le Comité Central et la Ligue internationale à convier tous les hommes de pensée libre et de

œur généreux à protéger toutes les victimes persécutées (30 avril).

— Paris V^e invite le Comité Central : 1° à entreprendre une action pour que les israélites allemands puissent se constituer en minorité placée sous l'égide de la S. D. N. ; 2° à examiner la possibilité de saisir la S.D.N. du problème des persécutions des juifs en Allemagne et du boycott économique, en invoquant les articles XI, al. 2. et XXIII du Pacte ; 3° à demander au gouvernement britannique d'autoriser l'entrée en Palestine des israélites allemands.

— St-Jean-de-Monts demande à la Ligue internationale d'intervenir en faveur des persécutés.

Ecole laïque. — Aumale, Athis et Ecully demandent l'abrogation de la loi Falloux.

— Athis invite le Comité Central et le Groupe parlementaire à intervenir auprès du gouvernement pour le retrait des décrets Malvy de 1914, pour l'application et le respect des lois existantes.

— Etrépagny émet le vœu que les allocations aux familles nombreuses ne soient versées à ces dernières que lorsque les enfants en âge de scolarité fréquentent l'école.

— Hennebont demande que les inspecteurs primaires recherchent et signalent les écoles où des moniteurs enseignants sans diplôme et proposent la fermeture de ces écoles ; que la proposition de loi mettant fin au scandale des écoles secondaires spéciales soit votée avant la séparation des Chambres et applicable dès la rentrée scolaire de 1933 ; que ce projet de loi donne aux inspecteurs le droit de contrôler l'enseignement privé (6 mai).

— Rioz émet le vœu que les candidats aux Ecoles normales ainsi que les postulants à un emploi d'interimaire présentent toutes garanties au point de vue laïque.

— St-Sever demande l'abrogation de la loi du 21 juin 1885 et l'application immédiate et intégrale de la loi du 7 juillet 1904, interdisant aux Congrégations d'enseigner.

— Villeuve-sur-Lot proteste contre les suppressions de classes par les conseils départementaux sans avis préalable des conseils municipaux.

Freinet (Instituteur). — La Ferté-Saint-Aubin émet le vœu que l'instituteur Freinet soit énergiquement soutenu et que ses colportateurs soient, s'il y a lieu, poursuivis.

— St-André-de-Cubzac s'associe à la protestation du Comité Central dans l'affaire Freinet (21 mai).

Mandats. — Bueil, Cercoux, Guise, Lassay et Marignac demandent que le mandat municipal soit ramené à quatre ans ; la Fédération des Bouches-du-Rhône que tous les mandats soient ramenés à quatre ans.

Objection de conscience. — Aix-en-Provence, Bernay, Besançon, Châlons-sur-Marne, Chambéry, Conques, Grenoble, La Rochelle, St-Vallier-sur-Rhône protestent contre la circulaire du ministre de l'Intérieur, demandant qu'elle soit rapportée.

— Aix-en-Provence adresse l'expression de sa sympathie aux objecteurs de conscience et les assure de son entier appui moral.

— Besançon demande la reconnaissance juridique de l'objection de conscience.

— Carcassonne proteste contre la circulaire du ministre de l'Intérieur concernant l'objection de conscience ; demande au Comité Central d'intervenir pour en obtenir l'abrogation et assurer la liberté d'opinion (14 mai).

— La Ferté-Saint-Aubin adresse toute sa sympathie à l'objecteur de conscience Armand Rolland, demande qu'une loi soit promulguée permettant de distinguer les objecteurs de conscience des délinquants de droit commun.

— Paris 10^e (Amérique) regrette qu'un gouvernement issu des élections de 1932 ait tenté, par une circulaire, d'étendre l'application des lois sécularistes ; félicite le Comité Central pour sa protestation immédiate.

Saïgon (Procès de). — La Fédération d'Alger émet le vœu : 1° que soit annulé l'arrêt de la Cour d'assises de Saïgon ; 2° qu'au cas où il y aurait abus de pouvoir de la part de l'avocat général Weirant, une sanction énergique soit prise contre ce dernier (2 avril).

— Paris 10^e (Amérique) s'élève contre la férocité de la répression en Indochine, espère que la Ligue se dressera pour empêcher l'exécution du verdict des juges de Saïgon.

— Sedan proteste contre la rigueur de l'arrêt de la Cour de Saïgon.

Scandales financiers. — Athis et Berre demandent une répression sévère des fraudes fiscales ; Berre et Parthenay la publication des noms des fraudeurs de l'impôt ; Hennebont la publication des noms et qualités et les sanctions appliquées ; Berre et Parthenay protestent, en outre, contre le vote du Sénat s'opposant à la levée de l'immunité parlementaire.

— Berre félicite le citoyen Albertin pour son intervention, proteste contre l'impuissance du gouvernement à poursuivre les scandales financiers et demande que l'impôt soit payé également par tous (4 mai).

— Guise demande à connaître le résultat de l'instruction ouverte contre la fraude sur les coupons étrangers et une répression impitoyable du gaspillage et de la fraude.

— Paris 11^e émet le vœu que la Ligue mène une campagne active contre les hauts scandales financiers que l'affaire des fraudeurs du fisc ne soit pas étouffée, demande au Comité Central de s'élever contre tout privilège de juridiction établi en faveur des ministres concussionnaires et des pilliers de l'épargne.

— Parthenay appelle l'attention générale sur le silence inquiétant dont on entoure cette affaire, s'élève contre toute tentative d'étouffement.

Serment prêté en justice. — La Fédération d'Alger émet le vœu que soit modifié l'art. 312 du Code d'Instruction criminelle en matière de prestation de serment.

— St-Pierre-d'Aurillac émet le vœu que la formule « devant Dieu » du serment prêté en justice soit supprimée pour tous les membres du jury.

— Tours émet le vœu que le serment « devant Dieu » soit supprimé pour les jurés pendant les sessions de cours d'assises et dans tous les tribunaux.

Service civil. — Besançon demande le service civil international.

— Gransac émet le vœu que la question du service civil international soit portée à l'ordre du jour du Congrès national de 1934.

— Etrépagny demande au Comité Central de poursuivre une campagne en faveur des fonctionnaires calomniés et attaqués pour des fins électorales et flétrit les détracteurs ; demande la création d'un service civil rattaché au Ministère du Travail et contrôlé par le conseil national économique ; les Français y seraient enrôlés sur leur option, aux lieux et place du service militaire et les étrangers y seraient admis au même titre qu'à la légion étrangère.

— Montbéliard adopte la proposition de la Fédération du Doubs relative à la création d'un service civil international.

Seznez et Lartigue. — La Ferté-Saint-Aubin émet le vœu qu'une mesure de grâce soit prise en faveur de Seznez et de Lartigue, en attendant la révision des procès.

— Pontivy demande la révision du procès Seznez, prie le Comité Central d'agir avec le plus de célérité possible, afin d'abréger les souffrances du forçat (30 avril).

— Setty demande la révision du procès Seznez.

Activité des Fédérations

Alger. — La Fédération accepte le principe du maintien d'une assemblée algérienne, mais propose la réorganisation conformément aux idées directrices suivantes : établissement du suffrage universel ; maintien du compartimentage justifié par les attributions économiques et financières des assemblées algériennes, à condition que les non colons ne soient pas en même temps colons ou exercent une profession libérale ; attribution aux sections colons, non colons, kabyles et arabes, d'un nombre proportionnel au corps électoral qu'ils représentent ; émet le vœu que la loi de séparation des Eglises et de l'Etat soit appliquée le plus rapidement possible en Algérie, insiste pour que les crédits réservés aux cultes soient reversés à ceux de l'enseignement.

Ardèche. — La Fédération proteste contre la dictature des capitalistes coloniaux, souhaite les protestations indignées de tous les travailleurs de France contre le verdict du tribunal de Saïgon et demande l'amnistie pour les révoltés coloniaux.

Activité des Sections

Amiens invite tous les hommes épris de justice et de liberté à lutter pour le triomphe de l'idéal démocratique menacé.

Arceuil-Cachan félicite la Section de Pont-Aven pour son action en faveur de Seznez, demande au Comité Central de mettre tout en œuvre pour obtenir la révision du procès.

Arles (B.-du-R.) proteste contre les déplacements précipités des employés du P.L.M. à Arles, demande aux parlementaires ligériens du département des Bouches-du-Rhône d'intervenir (17 mai).

Athis (Marne) remercie le Comité Central et le groupe parlementaire pour avoir fait aboutir et promulguer la loi sur la liberté individuelle, demande aux pouvoirs publics de n'accorder aucun emprunt ou aide financière aux gouvernements fascistes ou nationalistes.

Bar-sur-Seine (Aube) demande que les parlementaires pendant la durée de leur mandat, ne puissent faire partie de conseils d'administration ; proteste contre la circulaire du 21 mai 1932, qui exonère d'impôts les édifices cultuels appartenant à des associations diocésaines (avril 1933).

Beaucaire (Gard) proteste contre les scandales du 2^e lu-

reau de l'état-major, demande la suppression des fonds secrets, demande au groupe parlementaire de prendre l'initiative de faire aboutir les revendications des femmes et de préparer ainsi l'avènement de la complète démocratie française (11 fév.).

Beausoleil (Alpes-Maritimes) émet le vœu que la Commission Chautemps contre la vie chère veuille bien prescrire aux préfets de mettre les municipalités des villes ayant une population d'au moins 10.000 habitants, dans l'obligation de créer des coopératives de consommation avec achats directs aux producteurs et vente aux consommateurs ; demande l'abolition des droits d'octroi, le libre échange de tous les produits et la suppression des droits de douane.

Bercq (P.-de-C.) espère que la Conférence économique internationale envisagera les remèdes nouveaux à opposer à la crise industrielle et commerciale et organisera l'économie européenne sur d'autres bases que le retour à l'étalon-or et à la clause de la nation la plus favorisée, la restriction de la production et la diminution des salaires.

Besançon (Doubs) renouvelle sa demande d'abrogation des lois scélérates.

Bléré (S.-et-L.) exprime le vœu que le Sénat rétablira l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement sur les opérations des Monts-de-Piété.

Bueil (Eure) demande le contrôle effectif des banques avec publication des bilans dans la presse, la protection de l'épargne ; la suppression de la pension des veuves de maréchaux et des Présidents de la République ; la suppression de la main-d'œuvre étrangère dans les travaux de l'Etat, principalement les travaux intéressant la défense nationale ; la suppression des périodes militaires (30 avril).

Garentan (Manche) demande la reconnaissance du droit au travail, la réduction des heures de travail et la suppression du travail à la tâche (27 avril).

Gercoux (Ch.-Inf.) demande aux ligues parlementaires de proposer la modification des lois existantes pour qu'il y ait plus de célérité dans les affaires judiciaires ; proteste contre la décision de la commission constituée par la Chancellerie du ministère de la Justice et demande la révision du procès Gaucher (7 mai).

Chambéry (Savoie) demande si le gouvernement français avait déjà protesté auprès du gouvernement allemand contre l'interdiction en Allemagne de journaux français de gauche et d'extrême-gauche ou s'il a attendu, pour intervenir, que le journal « Le Journal » soit atteint et la presse capitaliste à son tour menacée, et quelles raisons on peut donner pour justifier une telle attitude ? (10 mai).

Champagne-sur-Seine (S.-et-M.) demande à la Ligue de s'intéresser activement aux camps de vacances internationaux, souhaite que l'initiative du Camp de Draveil trouve des animateurs au sein de la Ligue.

Champagnolles (Ch.-Inf.) demande que les indemnités scolaires accordées aux enfants des fonctionnaires soient les mêmes pour les ruraux (9 avril).

Château-Le Vésinet (S.-et-O.) demande la révision de la loi de juillet 1920 sur la propagande anticonceptionnelle et la création d'établissements sanitaires donnant tous conseils utiles aux femmes (10 mai).

Conques (Aveyron) félicite le Comité Central de l'œuvre antifasciste qu'il a entreprise et lui demande de persévérer dans cette voie (9 mai).

Culoz (Ain) proclame son attachement dévoué à la démocratie, principe de paix sociale et internationale, et son opposition absolue à toute doctrine fasciste, principe de violence et de guerre ; fait confiance au Comité Central pour intensifier la défense des libertés républicaines, l'opposition au nationalisme et l'action en faveur d'un idéal humain équitable et libéral, seule base de la paix sociale et internationale.

Dakar (Sénégal) demande que la Ligue intervienne pour que l'on envoie dans les colonies des fonctionnaires républicains, demande que le serment civique soit obligatoire pour tous ceux qui ont pour rôle d'éduquer les indigènes.

Fontenas (Isère) demande que l'impôt soit payé par toutes les catégories de citoyens, sans privilège aucun (26 mars).

Gannat (Allier) émet le vœu que tous les fonctionnaires appartenant au service actif — au moment de leur détachement dans les colonies — soient maintenus dans cette catégorie pendant la durée de leur service à la « Mission laïque française » et que sous aucun prétexte ils ne soient rangés dans le service sédentaire ; que tous ceux qui exercent dans le Nord de l'Afrique, et notamment en Egypte, soient assimilés au point de vue de la retraite au per-

sonnel enseignant des colonies françaises ou pays de protectorat de l'Afrique du Nord ; adresse ses félicitations au citoyen Henri Guernut et aux ligues parlementaires pour leur proposition d'affichage obligatoire de la « Déclaration des Droits de l'Homme » dans les écoles et souhaite la réalisation de ce projet.

Guise (Aisne) demande l'égalité de tous devant l'impôt : 1° par l'affichage dans les mairies des assujettis à l'impôt global sur le revenu ; 2° par l'institution du carnet de coupons et le contrôle des banques ; demande que les moyens de contrôle soient exercés sur tous indistinctement.

Hambourg et Mettlach (Sarre) demandent à la Ligue d'intervenir sans retard auprès des pouvoirs compétents pour que toutes dispositions soient prises en vue de sauvegarder la sécurité et les intérêts des fonctionnaires des douanes et autres Français résidant en Sarre, ainsi que la sécurité et les intérêts de leur famille (12 et 7 mai). Mettlach proteste contre les restrictions en matière de changement de direction imposées au personnel du service des Douanes en exercice en Sarre.

Hennebont (Morbihan) proteste contre la proposition de la Commission des finances du Sénat abrogeant le cumul de la retraite du combattant avec un traitement, une solde ou une pension, demandant aux parlementaires ligues de s'opposer à cette injustice du Sénat.

Jussey (Haute-Saône) demande une répression énergique de toutes les fraudes fiscales et une répartition équitable des charges publiques entre tous les citoyens.

La Rochelle (Charente-Inf.) demande que la prophylaxie anticonceptionnelle actuellement pratiquée par les classes aisées soit organisée de telle sorte qu'elle supprime l'avortement (7 mai).

La Souterraine (Creuse) renouvelle ses vœux tendant à l'interdiction des séances de nuit au delà de 22 h., sauf en cas d'urgence, déclarée par la majorité de l'assemblée votant au scrutin public ; émet le vœu que l'art. 14 de la loi constitutionnelle du 14 juillet 1875 établissant l'immunité parlementaire soit abrogée en ce qui concerne les crimes ou délits de droit commun, les cas concernant uniquement la politique étant exclus.

Lassay demande au gouvernement : 1° de présenter et de faire aboutir un projet de réforme électorale qui s'inspire d'une représentation proportionnelle absolue des partis ; 2° de faire supprimer le régime électoral spécial de Paris ; demande que ces projets viennent en discussion après le vote du budget de 1933.

Lille (Nord) appuie la requête des employés du ministère des Régions libérées, qui demandent leur maintien en fonctions jusqu'à la disparition du service et l'attribution à tous d'une prime éventuelle de licenciement.

Limours (S.-et-O.) émet le vœu que le gouvernement rappelle à ceux qui ont la charge d'appliquer la justice, qu'ils ont le devoir de la faire avec impartialité, sans distinction de parti ou de personne, dans l'esprit même de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ; que les gouvernants eux-mêmes ne perdent pas de vue cet esprit de justice et qu'ils l'appliquent dans les relations internationales.

Marignac (Ch.-Inf.) proteste contre la création d'un pacte avec l'Allemagne et l'Italie, puissances à gouvernement fasciste ; contre l'état de guerre que la III^e République perpète au Maroc (23 avril).

Marquise (P.-de-C.) demande au Comité Central de bien vouloir faire connaître par les « Cahiers », par tracts ou par conférences, la situation véritable des Indigènes dans les colonies françaises et la vérité sur les derniers événements d'Indochine (11 mai).

Mézières (Ard.) demande la révision des clauses des traités de 1919 et 1920 dans le cadre de l'art. 19 de la S.D.N. ; affirme sa haine de la guerre et son hostilité au fascisme (30 avril).

Montigny-les-Metz affirme sa volonté de lutter contre la guerre et le fascisme ; demande l'application des lois laïques en Alsace-Lorraine.

Mouchard (Jura) proteste contre les dépenses inconsidérées résultant de l'affichage des discours parlementaires ; contre le projet concernant la loi de finances de 1933, qui menace tous les contribuables et surtout les anciens combattants, les mutilés, pensionnés et retraités ; contre le projet Bonnet et Lamoureux tendant à l'ajournement de la 2^e tranche de la répartition à des vieillards que la mort guette ; contre la suppression à ces mêmes vieillards des majorations résultant des charges de famille, instituées par la loi du 14 avril 1924.

Paris (2^e) demande au Comité Central de faire connaître la vérité sur les faits qui se sont passés en Allemagne ;

protège contre la dissolution de la Ligue allemande, adresse sa sympathie à M. von Gerlach, président-fondateur.

Paris 2^e s'associe aux désirs manifestés dans la lettre parue dans le bulletin fédéral d'avril 1933, sous la signature Mlle Williams, lettre adressée au secrétaire général de la Ligue, concernant la rédaction des « Cahiers ».

Paris (11^e) demande que l'incompatibilité soit légalement prononcée entre les fonctions de parlementaire et celles d'administrateur de sociétés et d'avocat de sociétés ; envoie son salut fraternel à la République espagnole, la félicite pour l'œuvre accomplie en faveur de l'éducation des masses et le désarmement.

Paris (18^e, Grandes-Carrières) demande que la Ligue proteste chaque fois que des fraudes fiscales sont signalées, qu'elle prenne position en faveur d'une réforme fiscale et qu'elle organise une campagne de propagande pour répondre à la propagande antidémocratique faite sous le couvert de l'égalité fiscale.

Paris (19^e, Grandes-Carrières) émet le vœu que l'exonération de l'impôt à la base soit applicable à tous ceux qui ne réalisent qu'un bénéfice dû à leur travail personnel et demande que cette exonération soit établie comme celle appliquée aux employés et ouvriers de l'industrie.

Pont-de-Buis (Finistère) émet le vœu que le montant des bourses attribuées aux Pupilles de la Nation faisant des études supérieures leur soit servie le dernier jour du trimestre écoulé ; demande au Comité Central d'intervenir à ce sujet ; émet le vœu que tout film accepté par la censure puisse être joué sans que les municipalités aient le droit de les interdire ; remercie M. Guernut pour son action à la Ligue ; félicite M. Kahn d'avoir bien voulu accepter les fonctions de secrétaire général.

Riez (Haute-Saône) demande qu'un gouvernement laïque refuse d'assister à des manifestations ayant un caractère de politique religieuse ; que le Parlement prenne les mesures nécessaires pour conjurer la crise économique et assurer l'honnêteté politique (8 mai).

Romainville demande au Comité Central d'envisager tous les moyens pour organiser la résistance contre les mouvements susceptibles de porter atteinte à la démocratie, aux progrès politiques, économiques et sociaux.

Saint-Cloud émet le vœu que tous les amis de la démocratie, de la liberté et de la paix entre les peuples, tous les partisans de progrès hardis en matière économique et sociale unissent leurs efforts de manière à former un front commun qui aura pour but de réaliser un double objectif : 1^o lutter par tous les moyens, tant par la propagande que par le bulletin de vote ou les manifestations contre les diverses formes de la réaction et au besoin s'armer pour se défendre contre la formation de milices fascistes ; 2^o exercer sur les pouvoirs publics une pression irrésistible, afin de refouler le danger résultant des appétits des grandes puissances économiques, notamment celles qui subventionnent les formations fascistes, afin de faciliter le retour pour tous à une existence humaine et digne d'être vécue par « la socialisation du milieu économique », c'est-à-dire le retour à la collectivité de toutes les grandes formes d'activité économique et l'application en faveur des masses de mesures susceptibles de leur assurer un minimum de « standard of life » ; demande au Comité Central d'engager la lutte pour atteindre ce double but ; et à la Fédération de la Seine-et-Oise d'organiser de mai à juillet et d'octobre à décembre une campagne intensive de propagande ; proteste contre les manifestations déplacées des Russes blancs réfugiés en France (insertions dans leurs journaux), et insiste auprès du Comité Central pour que celui-ci intervienne d'une façon aussi vigoureuse que nécessaire ; proteste contre les manifestations de l'impérialisme britannique à l'égard du mouvement syndical aux Indes ; félicite le ministre de l'Instruction publique et le Parlement pour la création d'une chaire au collège de France en faveur du professeur Einstein.

Saint-Maur (Seine) demande au Comité Central d'intervenir contre les escroqueries dont certains marchands de masques à gaz se rendent coupables, lui demande de saisir le Groupe parlementaire de ce fait, afin que celui-ci mette la population en garde contre ce genre d'escroquerie (dis, tribune de tracts, etc.) ; demande qu'une campagne soit entreprise pour le rapprochement de toutes les forces de gauche, afin de lutter contre le fascisme qui pourrait tenter de s'instaurer en France (28 avril).

St-Vincent-Jabron (Basses-Alpes) félicite le Comité Central pour son intervention dans le procès Guilbeaux (5 mars).

Savonnières (S.-et-L.) félicite la Section de Poitiers pour sa motion de sympathie en faveur du citoyen Hulhin (13 avril).

Settat (Maroc) émet le vœu que les prévenus ou prison-

niers détenus dans les geôles du pacha ou des caïds soient soumis au même régime que ceux incarcérés dans les pénitenciers ; que des instructions soient données aux services des contrôles civils, afin qu'une plus grande justice soit pratiquée par les chefs indigènes envers leurs administrés, relativement à la formation des diverses délégations des notables ; que dorénavant les indigènes soient libres de vendre leurs chevaux sans être dans l'obligation d'en racheter d'autres ; que lors de la publication dans les « Cahiers » des motions votées par le Comité Central, ces motions soient suivies du nom des membres votants, ainsi que de la position prise par chacun (28 avril).

Triel (S.-et-O.) demande au Comité Central de mettre à l'étude dans les « Cahiers » les propositions de réponses qu'il a fait présenter par G. Demartial dans le bulletin « L'Équité ».

Versailles (S.-et-O.) propose la constitution d'un comité consultatif de rédaction qui seront représentées les différentes tendances de la Ligue et qui sera affecté à donner son avis dans les cas litigieux d'articles prêtant à contestation (25 avril).

Vichy (Allier) proteste contre la décision du Conseil départemental des Alpes-Maritimes dans l'affaire Freinet.

Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Gar.) demande au Comité Central d'appuyer la proposition du syndicat national des instituteurs tendant à créer un comité de vigilance entre la Ligue des Droits de l'Homme, la C.G.T., le parti socialiste et toutes les organisations pacifistes ; proteste contre l'extension de la conscription dans les pays qui en sont exemptés ; adopte le vœu de la Fédération du Doubs demandant la création d'un service civil international.

Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Gar.) émet le vœu que soit réglée la question des dommages de guerre des étrangers naturalisés ; approuve les vœux du Comité Central concernant : 1^o l'égalité fiscale entre les coopératives et les autres établissements commerciaux ; 2^o la circulaire exemptant d'impôts les biens des associations diocésaines, demande que cette circulaire soit insérée au bulletin départemental (28 avril).

Vitrey-sur-Mance demande l'annulation de la circulaire du 21 mai 1932, exonérant d'impôt les édifices culturels appartenant aux associations diocésaines, circulaire envoyée alors que le ministère, étant démissionnaire, n'avait plus le droit de prendre une décision.

A NOS ABONNÉS

DONT L'ABONNEMENT FINIT LE 30 JUIN

Nos lecteurs dont l'abonnement prend fin le 30 juin ont reçu une circulaire les invitant à nous adresser le montant de leur réabonnement pour un an.

Nous remercions tous ceux d'entre eux qui ont répondu aussitôt à notre appel.

Nous prions les retardataires de nous éviter d'inutiles dépenses et de s'épargner à eux-mêmes les frais de recouvrement (2 francs), en nous envoyant sans plus de délai le montant de leur réabonnement, augmenté des frais d'aver-tissement, soit en tout 20 fr. 50.

Passé le 15 juillet, nous ferons recouvrer par la poste les réabonnements en retard.

Envoyez-nous dès aujourd'hui les noms et les adresses de vos amis susceptibles de s'abonner à notre revue, ils recevront notre service gratuit de propagande pendant un mois.

Le gérant : Henri BEAUVOIS.

ÉCOLE PAUL BERT

PENSIONNAT DE JEUNES GENS

22, rue de Plaisance - NOGENT-sur-MARNE (Seine)

Téléphone : LE TREMBLAY 10-04

GRANDE ET BELLE INSTALLATION
DANS UN PARC DE 5.000 MÈTRES
A proximité du Bois de Vincennes

COMMUNICATIONS :

GARES de Nogent-Le-Pereux et de Nogent-Vincennes
TRAMWAYS : 6B - 114 - 119 - 120 (Arrêt Mairie)

RÉDUCTION DE FAVEUR AUX MEMBRES de la LIGUE

PENSIONNAT DU PARC

POUR JEUNES FILLES

Limitrophe du Parc du Lycée Michelet
à 500 mètres de la Porte de Versailles

27, Rue Ernest-Renan - ISSY

TÉLÉPHONE : MICHELET 21-53

ÉTUDES COMPLÈTES

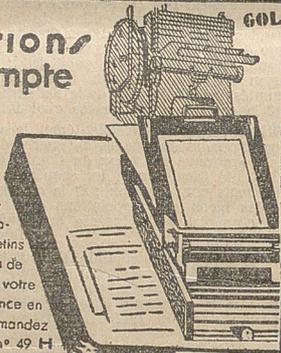
VASTES LOGEUX MODERNES, TOUT CONFORT
4.000 MÈTRES DE COURS ET DE JARDINS

COMMUNICATIONS :

MÉTRO : Porte Versailles - AUTOBUS : AG et CD/26
TRAMWAYS : 23 - 32 - 89 - 126 (Michelet et pl. Voltaire)

**des impressions
à bon compte**

Sur nos duplicateurs de 35 à 600 frs vous tirerez rapidement et proprement circulaires, tarifs, mercantiles, formules intérieures, invitations, programmes, bulletins de souscription, bulletin de section. Vous étendez votre activité et votre influence en diminuant vos frais. Demandez notre documentation n° 49 H



ET ROBERT
FONDÉS EN 1835
100 rue de la FOLIE MÉRICOURT-PARIS

ALBERT AÉLION

CONSEIL JURIDIQUE

MEMBRE DE L'INSTITUT JURIDIQUE DE FRANCE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU DÉVOUEMENT NATIONAL

POURSUITES ET DÉFENSES DEVANT TOUS TRIBUNAUX

TOUS PROCÈS ET RECOURS EN FORFAIT

Téléph. PROV. 41-7

3, Rue Cadet - PARIS (9^e)**UN TRÉSOR CACHÉ !**

dans les 500.000 obligations non réclamées du Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Ch. Fer, Panama etc., publiées avec tous les tirages (Lots et Pairs) Abonnez-vous : 1 an 10 fr. Journal Mensuel des Tirages, Bureau C Z, N° 6 fg. Montmartre, Paris.

DIAPHEAU
POUR SOCIÉTÉS
PAIRIES
MISEMENTS

ARTICLES
POUR
BOTTILLONS

ADROBERT
TAIN (DRÔME)
CATALOGUE FRANCO

INSIGNES
THEURETTES
ET TOUS ARTICLES
POUR FÊTES

ILLUMINATIONS
FEUX D'ARTIFICES

INFORMATIONS FINANCIÈRES**SOCIÉTÉ DU GAZ DE PARIS**

L'assemblée ordinaire tenue le 13 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1932, que nous avons précédemment analysés, et qui se soldent par un bénéfice net de 11.080.695 francs (contre 10.977.001 fr.).

Après affectation de 237.411 fr. au fonds de prévoyance, le dividende a été fixé à 25 fr. par action (inchangé), dont il y a lieu de déduire l'acompte de 10 fr. net payé en janvier dernier. Le solde de 15 fr. sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet, à raison de 13 fr. 40 net par action nominative et 12 fr. 968 net par action au porteur, contre remise du coupon 51.

Il a été reporté à nouveau 2.349.829 francs.

CREDIT NATIONAL

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 13 juin, sous la présidence de M. Louis Martin, directeur général, président du Conseil d'administration, assisté de MM. Albert Boudet et Albert Rossier, scrutateurs, et de M. Georges Monierou, secrétaire du Conseil d'administration, désigné comme secrétaire. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1932. Durant cet exercice, les paiements sur indemnités de dommages de guerre se sont élevés en espèces à 532.914.457 fr. et 1.145.632.723 fr. ont été versés aux sinistrés sous forme de différents titres. Les prêts à long terme consentis depuis l'origine aux commerçants et aux industriels ont atteint, déduction faite des remboursements, 1.145.811.606 fr. pour la France et 124.432.448 fr. pour les colonies.

Bénéfices nets de l'exercice 1932 : 12.374.961 fr., soit avec les bénéfices reportés de l'exercice précédent : 15.846.528 fr. Répartition : 5.952.380 fr. sont affectés, impôts compris, à libérer les actions de la Société de 25 fr. par titre ; l'Etat reçoit (article 64 des statuts) 1.625.352 fr. ; le dividende, qui ressort à 17 fr. 25 brut, soit 14 fr. 49 net par action, absorbe 3.450.000 fr. ; 4.818.794 fr. sont reportés à nouveau.

MM. Charles Laurent, Frédéric Pillet-Will, Léopold Pralon, Joseph Simon, administrateurs sortants, ont été réélus pour une durée de six ans ; MM. Pierre Laroze, Louis Marlio, Pierre Bourlet, Emile Dollfus ont été nommés administrateurs. L'assemblée a désigné MM. Barbarre, Rebuffel et Rendu comme censeurs pour l'exercice 1933.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire, une assemblée extraordinaire a approuvé le texte d'un article nouveau des statuts de la Société permettant au Crédit National d'escompter, en tant qu'ils sont garantis par l'Etat français, les bons émis par des Etats étrangers ou des services publics étrangers, pour le paiement des opérations prévues par la loi du 10 juillet 1928.

MIEL DES PYRÉNÉES Postaux : 3 ks. 40 fr., 5 ks. : 60 fr., 10 ks. : 120 fr., 20 ks. : 218 fr. c. r. Ech. c. 1 fr. Soler-Mateu apiculteurs à Prades (P.-O.)

Lecteurs, ne manquez pas de citer « Les Cahiers » quand vous vous adressez à nos Annonceurs.

Imprimerie Centrale de la Bourse
117, rue Réaumur, Paris